



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

إِبْرَاهِيمُ

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

L'ARGENT EN ISLAM

une éthique

73

2 au 8 juillet 2025
6 au 12 Muharram 1447



Le Billet du Recteur

**LA GRANDE MOSQUÉE
DE PARIS : UN REPÈRE,
NON UN REPOUSSOIR**



**OTHMAN IBN AFFAN :
L'EXEMPLE
D'UNE SOLIDARITÉ
ÉCONOMIQUE DURABLE**



**VISITE
D'ANWAR IBRAHIM,
PREMIER MINISTRE
DE MALAISIE**

ИДРАИГІ

73





Sommaire

p. 9

Le billet du Recteur

**LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS :
UN REPÈRE, NON UN REPOUSSOIR**
PAR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 15

Focus sur une actualité

**GHAZA, TERRITOIRE COLONISÉ
ET RENTABLE : LE JOURNAL**
DE RAMI ABOU JAMOUS

p. 17

Contribution

**VICTIMISATION : MALAISE RÉEL
OU ILLUSION COLLECTIVE**
PAR RACHID AZIZI

p. 19

Laïcité

**FINANCE ISLAMIQUE ET RÉPUBLIQUE :
ÉTHIQUE EN PARTAGE, FOI
EN HÉRITAGE...**

p. 22

Contribution

**HALAL ET HYGIÈNE :
UNE BACTÉRIE, DES FANTASMES**
PAR AMINE BENROCHD

p. 26

Actualités de la Mosquée de Paris
DU 2 AU 8 JUILLET 2025



p. 28

Paroles du Minbar

**LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI
LA FRATERNITÉ HUMAINE**

p. 31

Notre mosquée

**ANWAR IBRAHIM, PREMIER MINISTRE
DE MALAISIE, À LA GRANDE MOSQUÉE
DE PARIS**

p. 35

Récits célestes

**LORSQUE LE CORAN INSTITUA
LA BALANCE : LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
DANS LA RÉVÉLATION ULTIME**

p. 38

Portrait

**ABD EL-MALIK IBN MARWAN
LA SOUVERAINETÉ EXPRIMÉE PAR L'OR**

p. 41

Regard fraternel

- **UN HOMME DU 7E SIÈCLE INSPIRE UNE
SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE**
- **CHRÉTIENS ET JUIFS FACE À L'ARGENT :
UN DIALOGUE FÉCOND AVEC L'ISLAM**

p. 45

Le Saviez-vous ?

**ZAKAT : L'ÂME S'ÉLÈVE QUAND LE BIEN
SE PARTAGE AVEC JOIE**

p. 46

*Sabil al-Iman, éclats spirituels de la
semaine*

**IL DONNAIT, ET ALLAH MULTIPLIAIT
L'ARGENT, LA FOI ET L'EXEMPLE
DE OTHMAN IBN AFFAN**

p. 50

Invocation

"PARMI CEUX QUI PARTAGENT"

p. 51

Le Hadith de la semaine

**'L'ARGENT, ENTRE LA SACRALITÉ DE
SA FONCTION ET LE DANGER DU DÉSIR :
UNE VISION ÉDUCATIVE POUR
LE MUSULMAN D'EUROPE'**

p. 55

Le vrai du faux

**PROPOS POPULAIRE, ET NON HADITH :
'L'ARGENT EST UN MAÎTRE CORROMPU,
MAIS UN SERVITEUR OBÉISSANT'**

p. 57

Le Coran m'a appris

**QUE L'AMOUR EST LA PLUS
BELLE SCIENCE...**

p. 59

*Lumière et lieux saints de l'islam,
à la découverte des mosquées du monde*

**LA MOSQUÉE HEYDAR : SPLENDEUR
SPIRITUELLE AUX CONFINS DU CAUCASE**

p. 65

Les mots voyageurs

SINUS

p. 67

Plumes en éveil : un livre coup de coeur

**ISLAM & ÉTHIQUE DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
EZZEDINE GHLAMALLAH**

p. 68

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 69

Le citation de la semaine

**"LA RICHESSE DE L'ÂME"
- PROVERBE ARABE**

p. 70

Événement à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS







Le billet du Recteur

n° 73

LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS : UN REPÈRE, NON UN REPOUSSOIR

- RÉPONSE AU JOURNAL DU DIMANCHE -

Dans l'histoire des villes, certains lieux deviennent, avec le temps, plus que des repères géographiques. Ils incarnent une mémoire, une hospitalité, une respiration pour l'ensemble du corps urbain. La Grande Mosquée de Paris est de ceux-là. Édifiée en 1926 en hommage aux soldats musulmans tombés pour la France, elle n'est pas un simple lieu de culte. Elle est un témoin. Un témoin de ce que fut l'histoire, de ce que vit le présent, de ce que peut encore être l'avenir.

À la lecture de l'article publié dans Le Journal du Dimanche, numéro 4095 en date du 6 juillet 2025, un sentiment de trouble s'installe. Non que les nuisances ou les tensions vécues par certains riverains soient à ignorer – encore moins à mépriser – mais parce que les « faits » rapportés y sont agencés selon une logique qui ne vise ni à comprendre ni à construire, mais à circonscrire et à désigner. Le récit suggéré n'est pas celui d'un dialogue à entretenir dans un quartier vivant, mais celui d'un péril supposé. Or toute représentation exagérée d'un fait social devient rapidement un prétexte à une mise en accusation.

Le quartier de la Mosquée n'est pas devenu un territoire hors de la République, mais demeure ce qu'il a toujours été : un carrefour de passages, de dévotion et de tourisme, où les cinq prières quotidiennes, célébrées dans le recueillement, laissent les rues calmes, souvent plus silencieuses que celles d'un quartier commerçant. Seule la grande prière du vendredi rassemble un nombre plus conséquent de fidèles. Les fêtes de l'Aïd, célébrées deux fois l'an, peuvent impressionner par l'affluence, mais elles ne sont en rien différentes des grands rassemblements organisés par d'autres cultes ou d'autres cultures dans les rues de Paris.

Ce que l'article ne dit pas, ou choisit de passer sous silence, c'est que la majorité des mouvements que l'on observe autour de la Grande Mosquée ne sont pas ceux des fidèles seulement, mais des visiteurs aussi. Touristes, collégiens, chercheurs, familles venues découvrir une architecture unique et exceptionnelle, des jardins classés parmi les plus appréciés de la capitale, et une maison de thé qui ne désemplit pas : voilà le vrai visage du quotidien de la Mosquée. Une institution qui accueille, qui offre, qui relie. Depuis toujours, les fidèles et les visiteurs s'y côtoient sans heurts, sans tensions. La pluralité n'a jamais été un problème ici. Au contraire, elle est le principe même de notre respiration.

Certains s'inquiètent des tenues des fidèles. Mais quelle étrangeté d'imaginer qu'un voile porté à l'intérieur d'un lieu de prière, comme recommandé par la liturgie elle-même, devienne le signe d'une transformation urbaine suspecte. La Mosquée n'a jamais imposé de normes au quartier. Elle vit avec lui. Elle l'écoute, elle s'adapte, elle agit. Des discussions régulières avec la mairie du 5^e arrondissement ont permis d'encadrer les rassemblements, de réduire le volume des principaux offices que sont les prières du vendredi midi et de nos deux fêtes religieuses, de fluidifier la circulation extérieure par le concours des services de police compétents. Nous avons toujours veillé à préserver la tranquillité des lieux. Nous continuerons à le faire, par principe

”
**Le quartier de la
 Mosquée n'est pas
 devenu un territoire
 hors de la République.**

autant que par devoir. Nous avons pris des mesures et sommes disposés à en trouver de nouvelles, pour le bien des riverains.

Je veux dire aux habitants du quartier que la Grande Mosquée de Paris, qui existe parmi eux depuis cent ans, est à leur écoute et met en avant cette valeur inestimable que l'islam accorde au voisin, à l'hospitalité. Le Prophète de l'islam ﷺ disait : « *N'est pas croyant celui qui dort rassasié alors que son voisin a faim* ». Nos imams, dans leurs prêches et leurs différentes interventions, rappellent régulièrement l'importance de respecter le voisinage. Lors de la période du Covid-19 et des restrictions de déplacement, nous avons ouvert les jardins de la mosquée, au moment où tous les parcs publics étaient fermés, pour que les voisins puissent en profiter. C'est l'islam ouvert aux autres, à son voisin proche et à toute l'humanité, que nous offrons.

Mais au fond, c'est d'autre chose qu'il est question. Car ce que cet article construit en filigrane, c'est l'idée qu'une concentration momentanée de musulmans dans un quartier serait problématique en soi. Or Paris est une mosaïque de communautés, de sons, de rites et de visages. Nul ne s'étonne de voir certains quartiers résonner de cloches, de chants de Noël, de klaxons de mariage ou de célébrations du Nouvel An

chinois. Pourquoi faudrait-il, dès lors qu'il s'agit d'une prière musulmane, parler de « tension », d'« islamisation », de « rejet » ? L'altérité n'est pas une anomalie. Elle est la condition même de la Cité.

On ne peut réclamer la tolérance tout en refusant l'expression visible de l'autre. Une tolérance à sens unique n'est qu'un masque, une posture. Le vrai défi est ailleurs : il réside

dans notre capacité, ensemble, à faire de nos différences un bien commun. Ni la République ni la ville ne s'affaiblissent lorsqu'un minaret se dresse ; elles se grandissent lorsque ce minaret, comme un clocher ou une flèche, devient un repère partagé, non une frontière. « *Quand s'érigera le minaret que vous allez construire, il ne montera vers le beau ciel de l'Ile de France qu'une prière de plus dont les tours catholiques de Notre-Dame ne seront point jalouses* » avait déclamé le Maréchal Lyautey lors de l'inauguration des travaux de la Mosquée, le 19 octobre 1922.

Nous ne cherchons pas à fuir nos responsabilités. Chaque lieu de culte se doit d'être un acteur civique, soucieux de ceux qui l'environnent. Mais nous attendons aussi que la critique repose sur des faits, non sur des fantasmes ; sur l'expérience vécue, non sur l'inquiétude fabriquée. La Grande Mosquée de Paris n'est pas une enclave, encore moins une menace. Elle est une maison ouverte. Et une maison ouverte est une chance, non un fardeau.

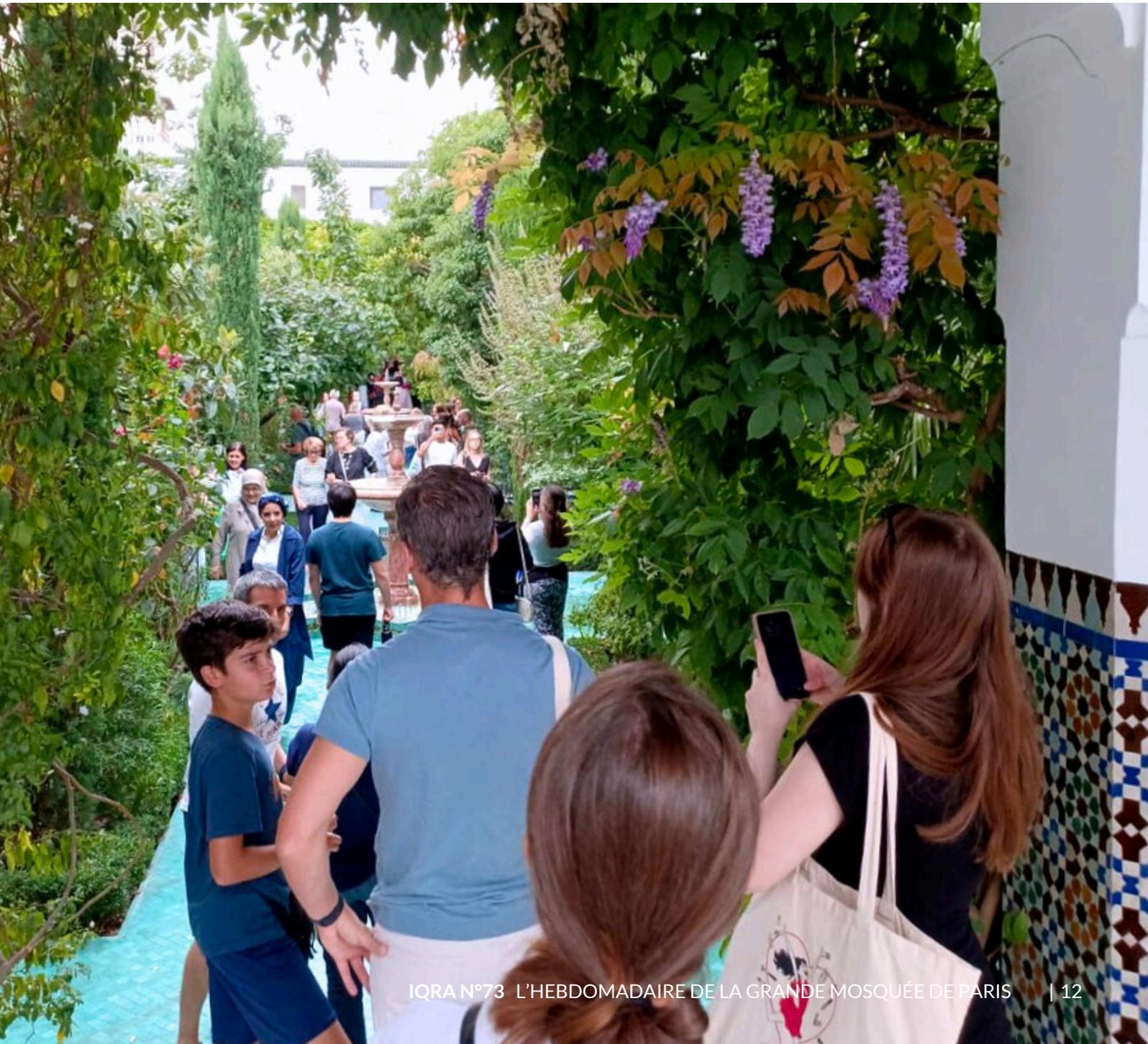
“ **On ne peut réclamer la tolérance tout en refusant l'expression visible de l'autre.** ”

Dans ce moment où les fractures se creusent et où la peur semble l'emporter trop souvent sur la raison, nous ne répondrons pas à la stigmatisation par la rancœur. Mais par un rappel calme et résolu : le vivre-ensemble n'est pas un slogan. C'est une éthique. Et cette éthique commence par le regard que l'on porte sur le voisin.

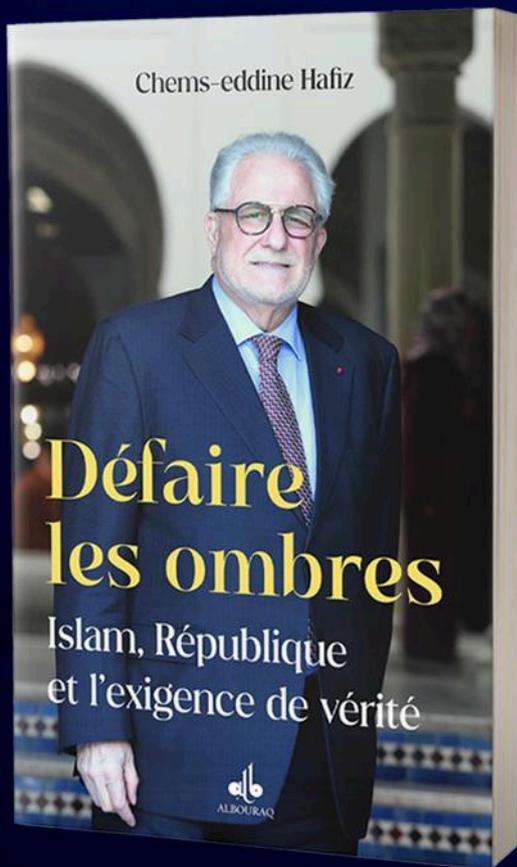
À Paris, le 8 juillet 2025

CHEMS-EDDINE HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris



● LIVRE ÉVÉNEMENT ●



DÉFAIRE LES OMBRES

Chems-eddine Hafiz
Recteur de la Grande Mosquée de Paris

PARUTION : 15 JUIN 2025

#DEFAIRELESOMBRES


ALBOURAQ



Focus

sur une actualité

GAZA, TERRITOIRE COLONISÉ ET RENTABLE : LE JOURNAL DE RAMI ABOU JAMOUS

Le Journal de bord de Ghaza de Rami Abou Jamous, publié par Orient XXI et couronné par le Prix Bayeux des correspondants de guerre, n'est pas une chronique ordinaire. C'est un cri lucide et implacable, une plongée dans la mécanique invisible, mais cyniquement huilée, d'une occupation qui rapporte. À travers la plume de ce journaliste ghazaoui, réfugié successivement à Rafah, Deir El-Balah, puis Nusseirat, c'est toute l'anatomie d'une économie coloniale contemporaine qui se dévoile, brutale, méthodique, lucrative.

Une colonisation à but lucratif

« *Tout ce qui se passe à Ghaza et en Cisjordanie, c'est du business* » : cette phrase, répétée comme un leitmotiv, résume l'indécente logique de profit qui accompagne la destruction. Loin d'un conflit aux ressorts strictement sécuritaires ou idéologiques, le journal met en lumière une réalité plus crue : l'occupation israélienne est aussi, et peut-être surtout, une entreprise commerciale. À Ghaza comme en Cisjordanie, la ruine est une rente. Chaque maison rasée rapporte environ 1 300 euros à des entreprises israéliennes missionnées par l'armée. À Rafah, les quartiers aplatis deviennent des plateformes pour distribuer une « *aide humanitaire* » sous contrôle militaire. C'est le capitalisme de la guerre dans sa version la plus achevée : plus on rase, plus on gagne.

Les bulldozers ne se contentent pas de broyer les murs : ils préparent déjà le terrain d'un futur post-catastrophique, où le recyclage des gravats alimentera le béton des colonies. Même les déchets ont une valeur, à condition qu'ils soient palestiniens.

Exploiter jusqu'à la source

Mais le profit ne se limite pas à la reconstruction ou aux marchés publics. Il touche aux ressources vitales : l'eau et la pierre. En Cisjordanie, les nappes phréatiques appartiennent à la terre palestinienne, mais leur exploitation est monopolisée par Israël. L'eau est pompée, distribuée gratuitement aux colonies, puis revendue à l'Autorité palestinienne. Quant à la fameuse pierre blonde de Jérusalem, elle est extraite de carrières souvent situées sur des terres privées palestiniennes, confisquées sans recours.

Et que dire de la main-d'œuvre ? Les ouvriers palestiniens construisent les murs de leurs propres geôles. Mal payés, sans droits, sans protection sociale, ils bâtissent les colonies sur les ruines de leur propre société. Ils n'ont guère le choix. Travailler pour l'occupant, ou sombrer dans la misère.

Un système validé, exporté, monétisé

Le plus glaçant, c'est que ce système est légal, ou du moins légitimé par les accords économiques dits « *de Paris* », volet méconnu des Accords d'Oslo. Depuis 1994, chaque produit entrant à Ghaza ou en Cisjordanie transite par Israël, qui perçoit des taxes qu'il choisit de reverser, ou non, à l'Autorité palestinienne. Le contrôle est total. Même l'importation directe est entravée, créant une dépendance économique structurelle vis-à-vis de l'occupant.

Ce modèle n'est pas qu'une mécanique intérieure. Il s'exporte. Les armes testées sur les civils de Ghaza deviennent des vitrines technologiques. Les salons d'armement en font des objets d'excellence, « *testés en conditions*

réelles ». On n’imagine pas plus cynique label de performance. Ghaza, ce n’est pas seulement un champ de ruines : c’est un laboratoire de guerre, une foire internationale de la mort efficace.

Le marché de la destruction

C’est là toute la perversité de cette guerre : elle est économiquement rentable pour Israël, financée par ses alliés occidentaux, et recyclée comme vitrine industrielle. Tandis que l’Union européenne subventionne la reconstruction, en achetant matériaux et services israéliens, les États-Unis financent les bombes qui détruisent les infrastructures. C’est un double cycle infernal. Israël vend la destruction, et vend la reconstruction. Un monopole sur les ruines.

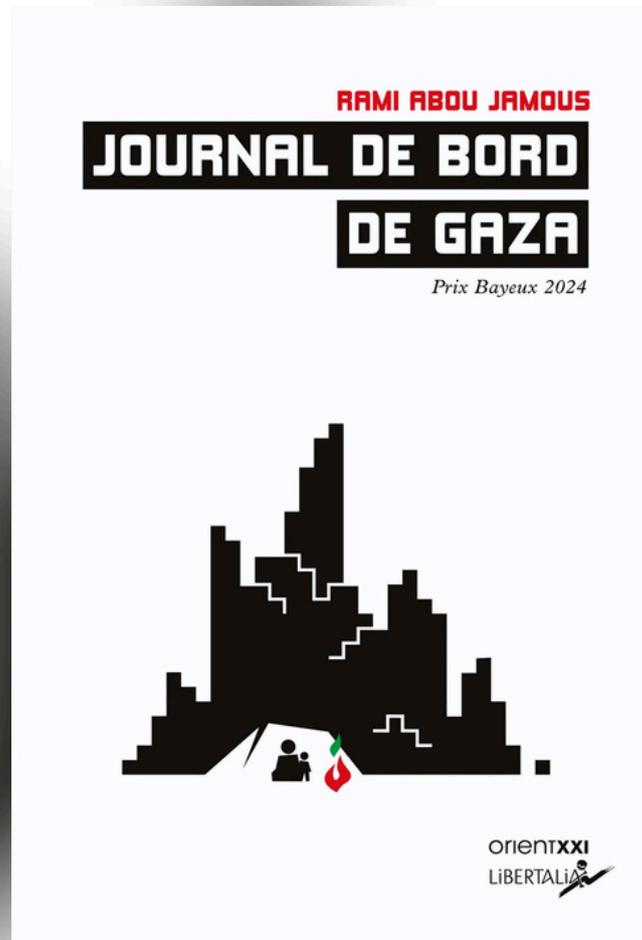
Dans ce contexte, il n’est pas étonnant que la coalition au pouvoir ait refusé de désigner Ghaza comme une « zone hostile au commerce ». L’admettre, ce serait renoncer à la rente. Or,

Ghaza rapporte, et elle rapportera encore plus si les plans d’annexion se concrétisent.

Une économie de l’inhumain

À travers ses pages, Rami Abou Jamous offre bien plus qu’un témoignage : il lève le voile sur la banalisation d’une barbarie économique. Une violence rationnelle, systémique, couverte par le silence diplomatique et l’aveuglement médiatique. Une forme de néocolonialisme qui ne dit pas son nom, mais dont chaque rouage est huilé par la souffrance palestinienne.

Le journal de bord devient alors un acte de résistance, une comptabilité morale face à la comptabilité comptable, un texte qui hurle là où le monde ne fait que comptabiliser des bilans. Rami n’est pas qu’un survivant : il est le scribe d’un monde à contre-courant, celui où le mal se mesure en devises, et où le droit à vivre devient une variable économique. ■



Victimisation : malaise réel ou illusion collective

PAR RACHID AZIZI

On le lit, on l'entend de plus en plus : « *ils se posent en victimes* », « *ils jouent la carte de la victimisation* », « *ils en font trop* ». Derrière ce ils, il y a souvent des minorités visibles, des jeunes issus de quartiers populaires, des musulmans, des descendants d'immigrés — bref, tous ceux dont la parole dérange dès qu'elle évoque une douleur collective.

Mais que dit-on vraiment, quand on accuse quelqu'un de se complaire dans une posture victimaire ? Ce réflexe s'est imposé dans le débat public comme une manière de disqualifier toute expression d'injustice vécue. Il suggère une plainte excessive, une instrumentalisation du passé, voire une stratégie d'évitement des responsabilités. Et surtout, il met fin à l'échange avant même qu'il ait commencé.

Pourtant, ce qui est qualifié de posture victimaire n'est souvent que le besoin de dire ce qui ne passe pas : les humiliations banalisées, les exclusions répétées, les héritages encore vivants de douleurs collectives. Il ne s'agit pas de s'enfermer dans la plainte, mais de rompre avec le silence.

D'autres groupes ont connu cela : les Afro-Américains portant la mémoire de l'esclavage, les rescapés de la Shoah, les Harkis, les peuples colonisés. À chacun d'eux, il a été dit un jour : « *il faut tourner la page* ». Comme si la page avait été lue. Comme si elle avait été écrite par tous.

Ce refus d'entendre ne tient pas seulement à la lassitude. Il exprime parfois une peur plus profonde : celle de devoir reconnaître une dette, d'accepter une part de responsabilité, voire de s'entendre accuser d'avoir blessé — ou de ressembler à ceux qui ont blessé. Il bouscule l'image que l'on se fait de soi, de sa nation, de son histoire. On ne veut pas être renvoyé au



Rachid Azizi est chroniqueur, auteur, déontologue, engagé sur les questions de justice sociale et de citoyenneté.

rôle du tortionnaire, de l'opresseur, du dominant. Alors on soupçonne la parole adverse d'exagération. On oppose la logique de la méritocratie à celle de la mémoire. On se retranche derrière l'universalisme, non pour relier, mais pour nier.

Le discours victimaire, lorsqu'il devient exclusif ou revendicatif à l'excès, peut enfermer. Il arrive que la mémoire devienne étendard, que la douleur se transforme en identité. Mais ces dérives restent marginales. La majorité de ceux qui dénoncent une injustice le font pour en sortir, non pour s'y complaire.

Derrière ces récits, il y a rarement une stratégie : il y a une mémoire blessée, un besoin de reconnaissance, un appel à être regardé autrement. Ce n'est pas une demande de traitement de faveur. C'est une demande d'égalité réelle. Ce qu'on appelle trop vite posture victimaire est bien souvent une tentative de se relever.

En accusant systématiquement l'autre de se poser en victime, on prend le risque de ne plus entendre ce qui est juste. On fait taire avant de comprendre. Et l'on renforce le mur de méfiance qui isole chacun dans ses certitudes.

Pourtant, une société apaisée ne redoute pas d'écouter. Elle peut entendre sans se sentir menacée. Elle peut reconnaître sans s'accuser. Elle peut réparer sans se renier. Car dire, ce n'est pas accuser : c'est reconnaître la dignité de l'autre.

C'est ce que l'Europe a su faire, à sa manière, après l'horreur de la Seconde Guerre mondiale. En reconnaissant la responsabilité des nazis dans l'extermination des Juifs, elle a permis aux peuples de se réconcilier sans confusion ni amalgame. Ce sont les nazis, et non les Allemands dans leur ensemble, qui ont été désignés comme responsables. Et c'est sur cette clarté que s'est construite, lentement mais réellement, une paix durable.

Aujourd'hui encore, dire la douleur, faire entendre une mémoire, ce n'est pas diviser : c'est chercher un sens commun. C'est vouloir appartenir à une société qui n'a pas peur de s'entendre elle-même. Une société capable d'écouter sans soupçonner, de reconnaître sans culpabiliser, et de bâtir l'égalité non sur l'oubli, mais sur la reconnaissance.



Laïcité ~

25 | FINANCE ISLAMIQUE ET RÉPUBLIQUE : ÉTHIQUE EN PARTAGE, FOI EN HÉRITAGE...

*Quand l'esprit s'élève loin des dogmes figés,
Et que le cœur reçoit justice sans juger,
Se tisse un pont, entre le sacré et le monde laïque,
Où finance et foi avancent, en alliance authentique.*

COMPRENDRE LA LAÏCITÉ : CADRE ET ESPRIT

La laïcité, telle qu'établie en France depuis 1905, garantit la liberté de conscience, la neutralité de l'État vis-à-vis des religions, et assure l'égalité de tous devant la loi, sans distinction confessionnelle.

Ce principe n'interdit pas l'expression de la foi dans la sphère privée, ni l'action économique éthique fondée sur des convictions religieuses, tant qu'elle respecte l'ordre public, les lois républicaines et ne vise pas à imposer un culte.

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »
— Article 2, Loi de 1905.

Ainsi, la laïcité ne constitue pas un rejet de la religion, mais une invitation à cohabiter dans un espace commun, respectueux de chacun.

QU'EST-CE QUE LA FINANCE ISLAMIQUE ?

La finance islamique repose sur des principes forts :

1. Interdiction de l'intérêt (*riba*).
2. Partage des profits et des pertes (principe de mutuelles).
3. Interdiction de l'incertitude excessive (*gharar*).
4. Investissements dans des activités permises (*halal*).
5. Composante éthique : transparence, justice sociale, financement du bien commun.

Ces valeurs ne sont pas réservées aux seules personnes de foi : elles rejoignent des préoccupations universelles : lutter contre la spéculation, favoriser des projets durables, responsabiliser l'usage de la finance.

LA LAÏCITÉ ET LA FINANCE ISLAMIQUE : UN DIALOGUE POSSIBLE

En France, plusieurs acteurs (banques éthiques, plateformes participatives) proposent aujourd'hui des produits financiers inspirés des principes islamiques, sans imposer la foi.



Ces solutions respectent la législation :

- Contrats clairs, conformes au droit civil et bancaire.
- Vérification de l'usage des fonds.
- Transparence des frais.

La laïcité autorise la liberté économique et religieuse, tant que l'offre est libre, non coercitive, et compatible avec l'ordre public.

Exemple : une association propose un micro-crédit sans intérêt pour créer un petit commerce. Le contrat est civil, la gestion éthique, et personne n'est forcé d'adhérer à une idéologie religieuse.

FINANCE ISLAMIQUE EN FRANCE : INITIATIVES ET LIMITES

Les succès :

- Bank El-Tijarah (anciennement Chaabi Bank) : propose des comptes participatifs conformes à la finance islamique, ouverts à tout public.
- Nef (Nouvelle Économie Fraternelle) : coopérative bancaire éthique, s'inspire de la finance équitable, partage beaucoup de valeurs avec l'éthique islamique sans en porter l'étiquette.
- Waqf France : propose des outils de solidarité collective à la façon des waqf (legs pieux), pour financer des projets culturels, sociaux, éducatifs.

Les défis :

- Complexité juridique : adapter les principes islamiques au cadre civil exige des contrats spécifiques et des structures flexibles.
- Sensibilisation du public : la méconnaissance persiste, parfois les gens confondent finance islamique et banques étrangères ou formes de radicalisme.
- Régulation : il faut allier supervision bancaire forte (ACPR / BCE) tout en respectant la spécificité des produits islamiques.

EXEMPLES INTERNATIONAUX INSPIRANTS

Des pays comme la Malaisie, l'Indonésie, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni proposent des outils financiers intégrés :

- Sukuk (équivalent de l'obligation sans intérêt).
- Takafoul (assurance solidaire).
- Investissements dans des activités durables.

Le Royaume-Uni est devenu un hub européen de la finance islamique, avec des sukuk souverains et des produits bancaires simples, ouverts à des clients non musulmans.

ÉTHIQUE UNIVERSALISTE VS SPÉCIFICITÉ RELIGIEUSE

Les valeurs de solidarité, transparence, responsabilité font écho à différents systèmes éthiques: social-démocratie, économie sociale et solidaire, CSR (Corporate Social Responsibility) ...

La spécificité de la finance islamique réside surtout dans l'interdiction religieuse de l'intérêt, mais sa valeur ajoutée est universelle: un engagement à investir dans le réel, pas dans la spéculation abstraite.



Les partenariats interconfessionnels ou laïques, basés sur des valeurs communes, sont déjà une réalité : il suffit de les reconnaître et de les développer.

CITATIONS ÉCLAIRÉES

« L'intérêt, même s'il est petit, tourne le cœur vers le profit au détriment des gens. » - Ibn Taymiyya (grand juriste musulman).

« L'argent que l'on gagne doit servir, pas desservir. » - citation contemporaine non religieuse souvent reprise dans le dialogue inter-religieux.

« Le rôle d'une banque n'est pas seulement de financer, mais de transformer la société vers plus de justice. » - Michel Camdessus (ancien Directeur du FMI).

OPPORTUNITÉ POLITIQUE ET SOCIALE

Dans une France pluraliste, développer l'offre d'une finance éthique variée (islamique ou non) est :

- Un geste de cohésion : reconnaître les besoins de citoyens croyants.
- Un levier économique : attirer des capitaux vers des projets durables.
- Un enrichissement intellectuel : nourrir le débat public sur la nature et le but de l'économie.

Des risques sont toutefois à maîtriser : segmentation identitaire (ne pas créer des bulles communautaires), manipulation idéologique (éviter les dérives prosélytes ou les investissements douteux), insécurité réglementaire (garantir la sécurité juridique et financière des produits).

APPEL AU DIALOGUE

La laïcité n'est pas l'ignorance de la religion, mais la reconnaissance de sa place dans la liberté de tous. Elle permet à l'économie éthique, y compris la finance islamique, de s'exprimer pleinement, tant que l'intérêt général, la justice et l'équité sont préservés.

Ouvrir les débats, soutenir la recherche universitaire, encourager les innovations légales et financières: autant de chemins pour une France plus inclusive et responsable.

Enfin, que dire de plus ?

***Foi et République ne font pas front opposé,
Si justice et éthique gouvernent notre société.
Que l'argent serve les hommes, sans exclure ni imposer,
Que chaque euro soit un pont pour collaborer.***

***Et si demain, l'économie devenait divine,
Un espace où finance et dignité se dessinent ?***



Halal et hygiène : une bactérie, des fantasmes

PAR AMINE BENROCHD

Après le décès d'une fillette et plusieurs intoxications dans l'Aisne, des boucheries halal ont été provisoirement fermées, ravivant les polémiques sur l'abattage rituel. Pourtant, les autorités sanitaires le rappellent : l'enjeu principal reste l'hygiène dans les chaînes de production, et non le rite lui-même.

Que s'est-il réellement passé ? Pourquoi la ligature est-elle absente de l'abattage halal ? Et que nous disent les données sanitaires sur les véritables risques ?

Retour sur les faits, loin des raccourcis.

Intoxication à l'E. coli en Aisne : retour sur un drame et ses fausses conclusions

En juin 2025, une contamination à la bactérie *Escherichia coli* a provoqué 26 intoxications graves dans l'Aisne, dont une fillette de 12 ans décédée. Les analyses menées par la préfecture ont confirmé la présence de la bactérie dans plusieurs boucheries de Saint-Quentin, dont cinq proposaient de la viande halal.

Cet épisode tragique a relancé le débat sur le mode d'abattage, en particulier le rituel musulman. Pourtant, comme l'ont souligné les autorités sanitaires, la piste principale reste la viande consommée, indépendamment du rite d'abattage.

La préfecture a ainsi fermé six commerces (dont cinq halal) par précaution, tout en précisant qu'« il n'y a pas de ciblage en fonction des modalités d'abattage ». Autrement dit, le problème relevait de l'hygiène du circuit alimentaire plutôt que du rite religieux.

Les spécificités de l'abattage rituel musulman

Pour qu'une viande soit certifiée halal, l'abattage doit répondre à des règles précises.



L'animal doit être égorgé de manière rituelle sans avoir été étourdi préalablement, et sa tête tournée vers La Mecque.

Au moment de la saignée, on sectionne entièrement la trachée et l'œsophage afin de bien évacuer le sang. Contrairement à l'abattage standard, il est donc impossible de ligaturer l'œsophage après coup, car cette partie a été coupée dès le départ.

Les autorités sanitaires reconnaissent que cette étape crée un « *point critique supplémentaire* » à maîtriser : environ 15-20% des animaux peuvent régurgiter du contenu stomacal en raison d'un réflexe nerveux lors de l'égorgeage.

Cela nécessite donc une vigilance technique particulière pour éviter la contamination de la carcasse.

Pas de ligature = pas forcément de contamination

Cependant, l'impossibilité de ligaturer l'œsophage ne signifie pas automatiquement que la viande est contaminée. Comme le note le Ministère de l'Alimentation, Le reflux ne survient qu'en cas de régurgitation réflexe, un phénomène rare, ne concernant d'ailleurs pas la majorité des animaux abattus ainsi.

De plus, les bactéries dangereuses comme E. coli O157:H7 se trouvent principalement dans les matières fécales des ruminants, pas dans le contenu de l'estomac ou du rumen.

En pratique, tout écoulement est immédiatement paré : on découpe et retire la partie potentiellement souillée de la viande. Cette précaution existe dans tous les abattoirs, qu'ils pratiquent l'abattage rituel ou non.

Par exemple, un bout de cuir sale peut contaminer une carcasse même lors d'un abattage classique. La solution reste identique : découper et éliminer la portion souillée et nettoyer la zone. Le risque est donc un problème technique d'hygiène, réglable par des procédures standards, et non une «*dangereuse spécificité religieuse*».

Ces considérations techniques dépassent largement le cas de l'abattage rituel. En réalité, toutes les filières sont concernées par le risque de contamination, indépendamment de leurs spécificités.

Toutes les filières exposées : le risque n'a pas de rite

Rien ne montre que la viande halal serait davantage exposée aux contaminations qu'une autre. Les rappels sanitaires récurrents touchent toutes les catégories de produits carnés, quelle que soit leur origine ou leur mode d'abattage. En mars 2024, des barquettes de steak haché issues d'abattages conventionnels (Cora, Bocquet) ont été retirées des rayons pour suspicion de contamination à Escherichia coli. En juillet, ce sont des steaks hachés vendus chez ALDI qui ont connu le même sort.

D'autres rappels récents montrent que la viande halal n'est pas non plus épargnée, comme celui de fin 2023 concernant des lots de charcuteries (Isla Délice, Crystal) potentiellement contaminées par Clostridium botulinum, responsable du botulisme. Mais là encore, le problème ne tenait ni à l'abattage rituel ni au statut halal des produits, mais à un ingrédient mal stérilisé en amont.

Ces exemples illustrent un constat simple: le risque de contamination ne distingue pas les filières sur des critères religieux. Il est inhérent à l'ensemble du secteur de la viande et dépend d'abord des conditions de transformation, de conservation, de chaîne du froid ou de cuisson. Les données nationales le confirment. D'après l'Observatoire Process Alimentaire, 654 rappels de viandes ont été enregistrés sur une période récente, soit une augmentation de 30% en un an.

Sur ce total, 120 rappels concernaient spécifiquement des contaminations par des souches d'Escherichia coli productrices de shigatoxines (STEC), comme la redoutée O157:H7, en hausse de 60% par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation inquiétante pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs : densité accrue dans les élevages intensifs, résistance bactérienne, ou même adaptation des souches aux changements climatiques. Les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées, vulnérables aux complications rénales (syndrome hémolytique et urémique), paient le plus lourd tribut lors de ces contaminations.



Ces rappels ne ciblent pas de type d'abattage en particulier : les notifications sont déclenchées dès qu'un risque sanitaire est avéré, et les produits rappelés couvrent tout le spectre du marché, du conventionnel au biologique, du local au certifié halal. Les procédures d'autocontrôle, de traçabilité, de nettoyage et de parage s'appliquent à toutes les viandes, selon les mêmes exigences réglementaires.

Le facteur critique n'est donc pas d'ordre religieux, mais structurel et technique. Ce qui protège — ou expose — le consommateur, ce n'est pas la nature du rite, mais la rigueur du process industriel, la qualité de la chaîne du froid, l'efficacité des contrôles vétérinaires et des mesures correctives appliquées en cas de non-conformité.

Pourquoi cette polémique ? Une vigilance sanitaire instrumentalisée

Si les faits montrent clairement que l'origine du danger est ailleurs que dans le rite, pourquoi la viande halal revient-elle si souvent au centre des controverses en cas d'alerte sanitaire ?

Le cas de Saint-Quentin le rappelle: à peine l'information sur la fermeture de boucheries halal rendue publique, certains discours ont rapidement réduit le problème à une supposée « incompatibilité » entre abattage rituel et sécurité sanitaire. Ce glissement, bien que démenti par les autorités, est devenu un réflexe médiatique. Il s'inscrit dans une dynamique plus large où des éléments liés à la pratique musulmane (le voile, le ramadan, la nourriture halal) sont fréquemment mobilisés comme marqueurs d'altérité, voire de conflit de valeurs.

Ce phénomène d'amalgame participe à une forme d'instrumentalisation symbolique du halal. Plutôt que de s'en tenir à l'analyse technique des causes — hygiène, formation, inspections, surveillance microbiologique —, certains discours déplacent l'attention vers des considérations culturelles, voire identitaires. Le risque sanitaire devient alors un support à des lectures plus idéologiques que factuelles.

Cette confusion n'est pas seulement

problématique sur le plan du débat public. Elle est aussi contre-productive sur le plan de la prévention.

Car focaliser l'attention sur une catégorie de consommateurs ou de pratiques, c'est occulter la réalité des vulnérabilités systémiques : sous-effectifs d'inspecteurs, contrôles allégés dans certains circuits, surcharge de travail dans les abattoirs, ou encore manquements ponctuels aux procédures HACCP.

En matière de sécurité alimentaire, le respect des protocoles importe bien plus que l'identité des acteurs. Les germes pathogènes ne font aucune distinction de confession. Ils se propagent dans les failles techniques, pas dans les croyances.

Ce qu'il faut retenir

L'affaire de Saint-Quentin, aussi dramatique soit-elle, ne révèle pas un échec du halal.

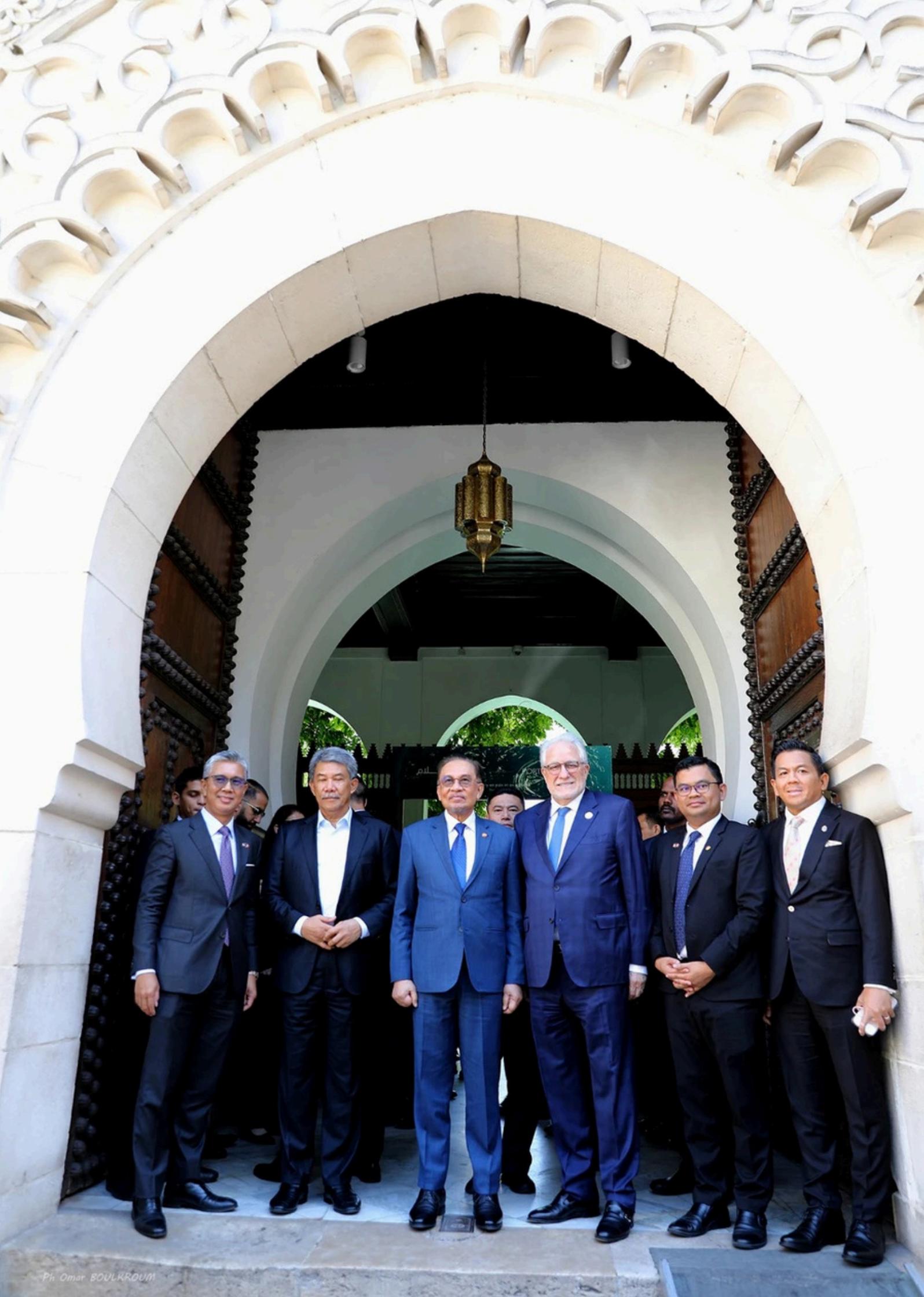
Elle pointe des fragilités dans la chaîne de contrôle, applicables à tout système d'abattage. Tirer les bonnes conclusions suppose de garder les faits au centre de l'analyse :

- Les contaminations graves existent dans toutes les filières de viande.
- Le rite d'abattage n'est pas une variable discriminante en matière de microbiologie.
- Ce sont les méthodes de travail, les gestes techniques, la rigueur des inspections et la transparence de la chaîne de distribution qui font la différence.

Renforcer les contrôles dans tous les abattoirs, clarifier l'étiquetage, améliorer la traçabilité, et surtout ne pas détourner les faits au profit de débats identitaires : telles sont les conditions d'une sécurité alimentaire réelle.

Quand une bactérie tue, elle ne demande jamais si la viande était halal. Elle profite des failles. C'est à celles-là qu'il faut s'attaquer.





Actualités

de la Grande Mosquée de Paris

du 2 au 8 juillet 2025



4
juil.

Visite d'Anwar Ibrahim, Premier ministre de Malaisie

Le recteur Chems-eddine Hafiz a été honoré de recevoir S.E.M. Anwar Ibrahim, Premier ministre de Malaisie : une visite fraternelle pour marquer les liens solides entre ce pays et notre institution, et construire des projets en commun.

Le Premier ministre a accompli la prière de Joumoua parmi les fidèles de la Grande Mosquée de Paris, qui lui ont réservé le meilleur accueil.

Il était accompagné d'une délégation composée des ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Agriculture, de l'Investissement, du commerce et de l'industrie, de la Transition énergétique, et de l'ambassadeur de Malaisie en France.



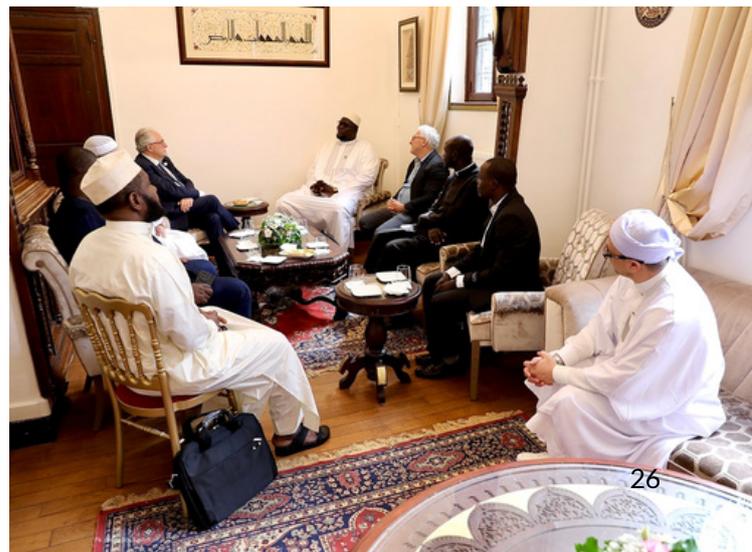
7
juil.

Le recteur accueille une délégation interreligieuse du Tchad

Le recteur Chems-eddine Hafiz fut honoré de recevoir, ce lundi, une délégation interreligieuse du Tchad, menée par Cheikh Abdoulaye Moussa Kadjallah, coordinateur du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du sud-Tchad.

Ils ont échangé sur les potentialités de coopération entre la Grande Mosquée de Paris et les organisations tchadiennes, en matière de formation, de solidarité et surtout de dialogue entre les religions.

Il était accompagné de représentants catholiques et musulmans dont Cheikh Mahamat Khoussa Mahamat, Abbé Daniel Gorsou, Abbé Sosthène Abramane Madjou, et Monsieur Fortunat.

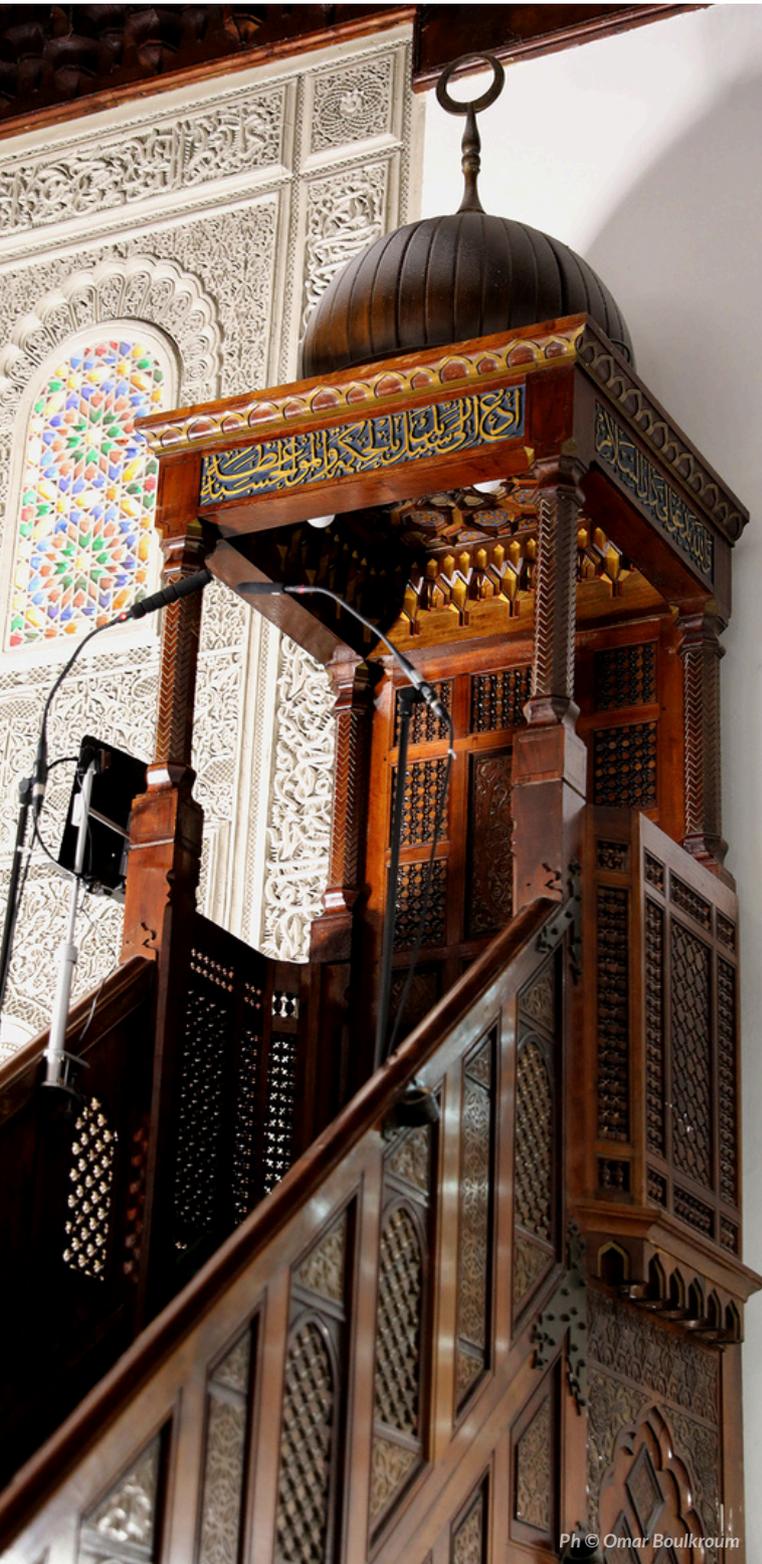




Paroles du Minbar

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI - LA FRATERNITÉ HUMAINE

4
juillet



Ph © Omar Boulkroum

Louange à Allah, Maître des mondes, Celui qui a créé l'homme, lui a enseigné la sagesse et l'éloquence, et l'a établi comme représentant sur terre pour qu'il y propage la justice et l'équité, et non la corruption ni l'oppression.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique, sans associé. Et j'atteste que notre Prophète Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son Messenger, envoyé comme miséricorde pour l'univers, modèle pour les justes et exemple pour l'humanité entière. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui, sur sa famille, ses compagnons, et sur tous ceux qui marchent dans leurs pas jusqu'au Jour du Jugement.

Serviteurs d'Allah, je vous recommande, ainsi qu'à moi-même, la piété d'Allah ﷻ. Car la piété est la meilleure provision pour celui qui chemine, le salut des sincères et l'honneur des justes.

Allah dit dans le Saint Coran : « Ô vous les gens, Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, et Nous vous avons faits en peuples et tribus afin que vous vous reconnaissiez. En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est celui qui est le plus pieux. Certes, Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur » (Sourate Al-Houjourat, verset 13)

Ce verset résume un fondement essentiel des messages célestes : l'homme est le frère de l'homme, et nul ne l'emporte par son origine, sa couleur ou sa langue, mais par sa piété et ses bonnes œuvres.

Le Prophète ﷺ a dit : « Vous êtes tous les enfants d'Adam, et Adam a été créé de poussière. Il n'y a aucune supériorité d'un Arabe sur un non-Arabe, ni d'un non-Arabe sur un Arabe, si ce n'est par la piété. »

Frères et sœurs, la fraternité humaine est un pacte d'honneur, un lien naturel qui précède les traités et dépasse les frontières. C'est un droit fondamental que ni le temps, ni les différences religieuses ou ethniques, ne sauraient abolir.

Abdelhamid Ibn Badis disait : « *L'homme est le frère de l'homme. C'est une maxime ancienne, comprise par les sages, confirmée par la raison et la foi, et considérée comme une évidence.* »

Allah, dans Sa sagesse infinie, déclare dans le Saint Coran : « Et Nous avons honoré les enfants d'Adam, Nous les avons transportés sur terre et sur mer, Nous les avons nourris des meilleures choses, et Nous les avons préférés à de nombreux êtres que Nous avons créés, leur accordant une distinction » (Sourate Al-Isra verset 70).

Cet honneur est universel : il ne dépend ni de la foi, ni de la race, ni de la langue. Et de cet honneur découle un devoir fondamental : respecter la vie, les biens et l'honneur de tout être humain, tant qu'il n'est pas injuste ni agressif. Allah dit : « Celui qui tue une âme sans raison valable ou pour semer la corruption sur terre, c'est comme s'il avait tué l'humanité entière. Et celui qui la préserve, c'est comme s'il avait préservé l'humanité entière » (Sourate Al-Ma'ida, verset 32).

Le Prophète ﷺ nous en donna un exemple saisissant : il se leva pour le cortège funéraire d'un non-musulman, et lorsqu'on l'interrogea, il répondit : « *N'était-ce pas une âme ?* » Et il dit également : « *Celui qui tue un pactisant (non musulman sous protection) ne sentira pas l'odeur du Paradis.* »

Voilà la fraternité authentique : vivre ensemble sans se diluer, pardonner sans renier ses principes. C'est ce que le Prophète ﷺ institua dans la Constitution de Médine : un pacte de coexistence et de respect mutuel, entre musulmans et non-musulmans. Frères et sœurs, cette fraternité exige aussi de porter les soucis de l'autre : instruire l'ignorant, accompagner le distrait, sans mépris ni exclusion.

Le Prophète ﷺ a dit : « *N'est pas des nôtres celui qui passe la nuit, rassasié, alors que son voisin a faim, en le sachant.* ». Et parmi les plus belles expressions de cette fraternité : préserver la liberté, la justice, la dignité, rejeter toute forme de racisme et de violence.

Allah ﷻ dit : « Entraidez-vous dans l'accomplissement du bien et de la piété. » (Sourate Al-Ma'ida, verset 2).

L'histoire musulmane regorge d'exemples lumineux : Le calife Omar ibn Abd al-Aziz écrivit à l'un de ses gouverneurs : « *Prends soin des gens du pacte : âgés, affaiblis, sans ressources. Accorde-leur une aide du Trésor public.* ». Abû Bakr, lors des campagnes, disait à ses armées : « *Si vous croisez des moines dans leurs monastères, laissez-les et ne touchez pas à leurs lieux de culte.* »

Ouvrez vos cœurs à cette fraternité. Qu'elle soit dans vos paroles, vos actes, vos positions, vos consciences. Je demande pardon à Allah pour moi et pour vous. Invoquez-Le, car Il est le Pardonneur, le Très Miséricordieux.

DEUXIÈME PRÊCHE

Louange à Allah, Maître des mondes, et paix sur Son Prophète élu, sur sa famille, ses compagnons et sur ceux qui suivent sa voie jusqu'à la fin des temps.

Ô croyants, la fraternité humaine, telle que définie par l'islam, est l'un des piliers des messages célestes, le socle des lois justes et l'un des fondements de la paix entre les peuples.

Ce lien ne concerne pas seulement les individus. Il est un équilibre pour les nations, un rempart pour les opprimés, une garantie pour la dignité humaine. Il est dit dans la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Doués de raison et de conscience, ils doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* ».

Mais quand cette fraternité disparaît, l'homme devient un prédateur pour son frère : égoïste, raciste, destructeur de droits, profanateur d'honneurs, oppresseur de libertés. Quand elle s'efface, les hôpitaux s'effondrent sur les malades, les écoles sur les enfants, les mosquées sur les fidèles. Et les peuples sont affamés, humiliés, punis collectivement.

Interrogez Ghaza, cette blessée invincible, devenue symbole mondial de patience. Elle fait face seule à l'oppression, elle est affamée, bombardée, assiégée, trahie, et pourtant on lui demande : « *Pourquoi ne tombes-tu pas ?* »

Frères bien-aimés, la fraternité humaine n'est ni une utopie importée, ni une idée romantique. Elle est un appel de la nature humaine, une voix que reconnaît toute conscience éveillée. Elle est une nécessité vitale : par elle, la paix se construit, le sang est épargné, la dignité est préservée. Il est temps que la conscience s'éveille, que les cœurs compatissants se rejoignent, que les nations s'unissent dans le bien, non dans l'injustice.

Il est temps que l'homme voie son frère par le prisme de la justice, non par les filtres déformants de l'identité. Car aucune religion sincère ne justifie l'injustice, aucune civilisation éclairée ne légitime l'exclusion, et nul esprit libre n'accepte l'humiliation.

Ranimons la flamme de la fraternité. Faisons de nos mosquées des phares de miséricorde, non

des murs de discorde. Faisons de nos mots des ponts, de nos actes des preuves vivantes, et des enseignements du Prophète ﷺ une lumière inextinguible face aux tempêtes.

Ô Allah, Toi le Clément, le Tout-Puissant, fais descendre Ta paix sur les cœurs, éteins les feux de la discorde, rends justice aux opprimés et établis la vérité sur la terre.

Ô Allah, sois le soutien du peuple de Ghaza : nourris leurs affamés, guéris leurs blessés, fais miséricorde à leurs martyrs et accorde-leur sécurité et dignité.

Ô Allah, accorde-nous la paix dans nos pays, la santé dans nos corps, la justice dans nos gouvernants et la fraternité entre les peuples.



Notre mosquée



44 | ANWAR IBRAHIM, PREMIER MINISTRE DE MALAISIE, À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Le vendredi 4 juillet 2025, la Grande Mosquée de Paris a eu l'honneur et le privilège d'accueillir Son Excellence le Premier ministre malaisien, Monsieur Anwar Ibrahim, dans le cadre de la première visite officielle d'un dirigeant malaisien en France, depuis plusieurs années. Accueilli chaleureusement par le recteur, Monsieur Chems-eddine Hafiz, il a accompli la prière du vendredi aux côtés des fidèles, un moment empreint de fraternité et de proximité avec la communauté musulmane de France.

Cette visite a été l'occasion d'échanges riches et profonds entre le recteur et le Premier ministre, autour de plusieurs enjeux cruciaux pour la vie religieuse et culturelle des musulmans, notamment ceux de France.

La formation des imams et des aumôniers a occupé une place importante dans leurs discussions. Le recteur a souligné la volonté de la Grande Mosquée de renforcer ses programmes de formation, en favorisant une approche moderne, ouverte et rigoureuse. L'objectif est de former des cadres religieux capables de guider les fidèles avec une connaissance approfondie et adaptée aux réalités contemporaines, tout en incarnant les valeurs d'ouverture et de tolérance.

Le dossier de la certification Halal a également été largement abordé. La Malaisie, reconnue mondialement pour son expertise dans ce domaine, est perçue comme un partenaire privilégié. La Grande Mosquée de Paris, qui dispose d'un service spécialisé dans la gestion de la certification halal, a exprimé son souhait de renforcer la coopération afin de garantir des normes élevées et harmonisées. Cette collaboration vise à favoriser la confiance des consommateurs et à promouvoir un modèle de coexistence pacifique entre les différentes communautés religieuses présentes en France. Par ailleurs, la Grande Mosquée organise chaque année un concours de récitation du Coran qui jouit déjà d'une large reconnaissance au niveau national et européen. Dans l'optique de renforcer les échanges spirituels et culturels, Mr Chems-eddine Hafiz a exprimé son souhait d'élargir ce concours à une dimension internationale. Cette ouverture offrirait une plateforme commune pour valoriser la richesse des traditions coraniques, tout en favorisant la collaboration avec la Malaisie, pays reconnu pour son héritage et son expertise dans ce domaine. Mr Anwar Ibrahim a chaleureusement soutenu cette initiative, soulignant l'importance de ce type de coopération pour renforcer les liens entre les communautés et encourager un dialogue intermusulman constructif.

Le Premier ministre malaisien a ainsi réaffirmé l'engagement de son pays à soutenir ces projets et à approfondir la coopération avec la Grande Mosquée de Paris. Au-delà de la dimension protocolaire, cette visite traduit une volonté commune de bâtir des liens durables entre les

peuples, fondés sur le respect, la compréhension et la fraternité. La prière du vendredi, partagée avec les fidèles de la Grande Mosquée de Paris, a constitué un moment fort de recueillement pour le Premier ministre Anwar Ibrahim, au terme de sa visite officielle en France. Elle témoigne de la profondeur et de la sincérité du rapprochement

fraternel. Cette halte empreinte de foi et de fraternité ouvre des perspectives porteuses d'espérance, où le dialogue, l'éducation et la coopération s'affirment comme des fondements essentiels pour construire ensemble une coexistence pacifique, riche et durable.





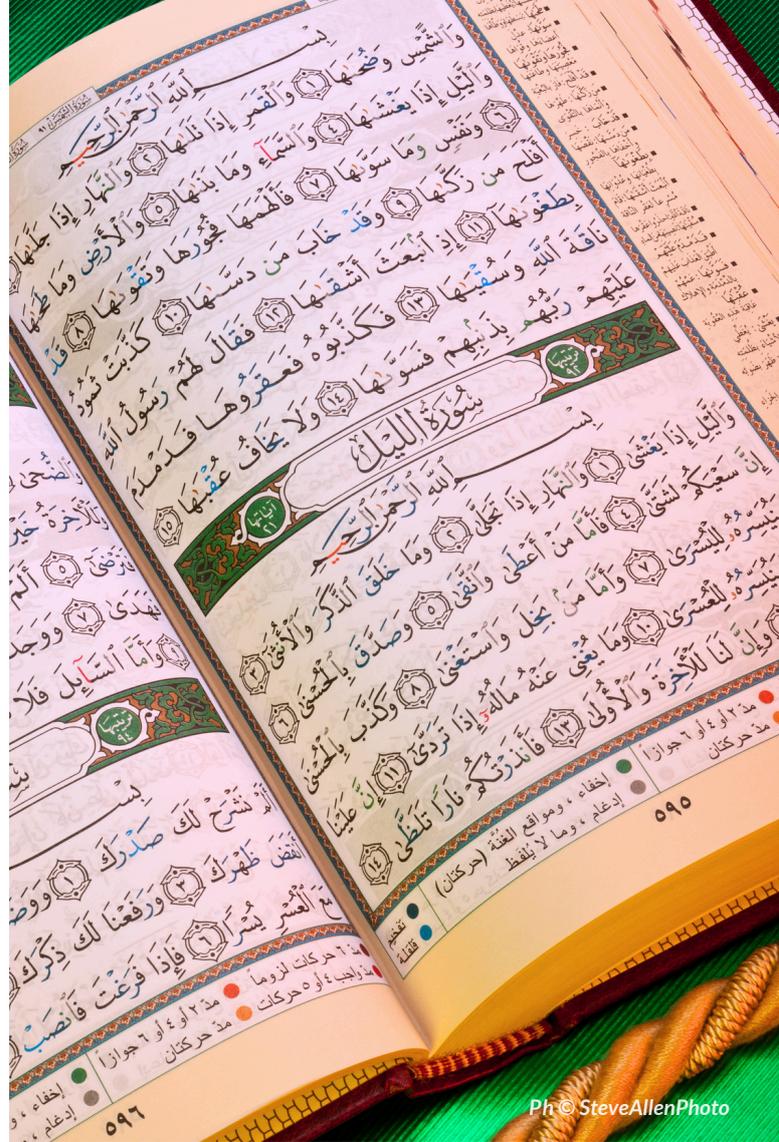


Récits célestes

52 | LORSQUE LE CORAN INSTITUA LA BALANCE : LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DANS LA RÉVÉLATION ULTIME

Dans un monde secoué par des crises économiques successives, entre inflation galopante et inégalités sociales étouffantes, l'humanité s'interroge : existe-t-il une balance capable de réguler l'argent comme on régule la conscience ? Un modèle éthique peut-il orienter le marché sans sombrer dans une idéalisation déconnectée du réel ?

C'est alors que la Révélation ultime fait entendre son appel majestueux : « Il a établi la balance » (Coran), posant ainsi les fondements d'un modèle économique cohérent, dont les piliers se dégagent des versets, dont les valeurs s'incarnent dans les récits prophétiques, et dont les lois prennent forme dans la cité prophétique. Un modèle où la miséricorde devient mesure, la bénédiction un objectif, et la purification des âmes, une méthode. Lorsque la Révélation descendit, elle ne fut pas un discours métaphysique suspendu dans l'invisible, mais un appel qui touchait à la fois les marchés et les cœurs. Et lorsque Allah dit : « Il a élevé le ciel, et Il a établi la balance » (Sourate Er-Rahman, verset 7), Il posait un principe aussi économique que cosmique : la justice est le toit de l'univers, et la balance en est le système. S'en écarter n'est pas une simple erreur de calcul, mais une trahison du dépôt confié. La balance ici symbolise la justice en toute chose : dans les relations, dans les mesures, dans les jugements, dans les ventes comme dans les achats.



Ph © SteveAllenPhoto

Ainsi, le message ultime ne se présentait pas comme un simple ensemble d'enseignements isolés, mais comme un véritable projet de civilisation, visant à reconstruire l'être humain, le marché et la société sur les fondements de la justice. Le Coran est venu établir les contours d'un modèle économique complet, qui prend sa source dans l'individu, s'étend à la communauté, et se nourrit de récits vivants qui en incarnent les principes.

L'histoire du prophète Chu'ayb (que la paix soit sur lui) illustre parfaitement ce principe : la réforme du marché précède celle de la religion. Il s'adressa à son peuple en ces termes :

« Donnez la pleine mesure et ne soyez pas parmi ceux qui causent des pertes. Pesez avec une balance équitable, ne privez pas les gens de ce qui leur est dû et ne semez pas la corruption sur terre. »

ASH-SHU'ARĀ', VERSETS 181-183

Et dans l'histoire de Yusuf (Joseph, paix sur lui), la Révélation nous montre que la gestion économique fait partie intégrante de la mission prophétique. Yusuf ne se contente pas d'interpréter un songe, il propose un véritable plan économique à long terme : « Confie-moi les réserves du pays, je suis digne de confiance et compétent. » (Yusuf : 55), puis il gère la crise selon les principes de prévoyance, de répartition équitable et de justice sociale.

Quant à Daoud et Suleyman (que la paix soit sur eux), ils représentent un modèle de puissance économique fondée sur un pouvoir juste et légitime. Dieu leur accorda la richesse, la royauté et la sagesse, sans qu'ils tombent dans l'injustice. Suleyman dit : « Cela est une grâce de mon Seigneur, afin de m'éprouver : serai-je reconnaissant ou ingrat ? » (An-Naml : 40).

À l'inverse, le récit de Qaroun (Coré) expose le contre-exemple absolu : l'arrogance financière, l'accumulation ostentatoire des richesses... et, pour finir, la perte. « Nous fîmes alors que la terre l'engloutit, lui et sa demeure. » (Al-Qasas : 81).

Puis vint la zakât, cœur battant du système économique islamique. Non pas comme une aumône facultative ou un acte de piété individuel, mais comme une obligation financière incontournable, qui doit être perçue et organisée, et non laissée à la seule initiative personnelle.

La zakât est une institution sans équivalent dans les systèmes humains : elle allie justice distributive, purification de l'âme et régulation du circuit économique. Allah, SWT, dit : « Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les élèves. » (At-Tawba : 103), et : « Dans leurs biens, il y avait une part déterminée pour le mendiant et le démuné. » (Adh-Dhariyat : 19).

Et puisque la zakât fait circuler la richesse avec miséricorde, l'interdiction de l'usure (*riba*) est venue en fermer la porte à l'exploitation. Car le *riba* n'est pas seulement une transaction injuste. C'est un système parasitaire qui se nourrit de la détresse des autres. C'est pourquoi Allah, AWJ, dit : « Et si vous ne le faites pas, alors préparez-vous à une guerre de

la part d'Allah et de Son messenger » (Al-Baqara : 279), et encore : « Allah anéantit l'usure et fait fructifier les aumônes » (Al-Baqara : 276).

Dans la vie du Prophète ﷺ, nous trouvons les fondements d'un véritable marché libre, sans monopole, suivi de la mise en place du Bayt El-Mal (trésor public), et de l'encouragement au *waqf* (fondation pieuse) comme outil durable de développement. Ainsi, Othman ibn 'Affan acheta le puits de Ruma pour le consacrer à l'usage public, et Abu Talha offrit ses palmiers en *waqf*, ce à quoi le Prophète ﷺ répondit : « *Voilà un bien fructueux* » (rapporté par Muslim). Le *waqf* devint alors une institution à part entière, finançant écoles, hôpitaux et points d'eau. Ainsi se dessinent les contours du modèle économique dans la Révélation ultime, fondé sur quatre piliers :

- La justice et la balance : principe inaugural de la sourate Er-Rahman, incarné dans l'appel du prophète Chu'ayb à rétablir l'équité dans les transactions.
- La solidarité et la *zakât* : mécanisme essentiel pour organiser la redistribution des richesses tout en préservant la dignité des nécessiteux.
- L'interdiction préventive : à travers l'interdiction du *riba* (usure), de la fraude et du monopole, pour fermer la voie à l'injustice économique.
- La vice-gérance et la production : où l'homme est considéré comme dépositaire sur terre, et la richesse, un instrument au service de l'élévation collective.

À propos du verset : « Ce que Allah vous laisse est meilleur pour vous, si vous êtes croyants » (Houd : 86), At-Tabari commente : « *Ce que Allah vous laisse, après que vous ayez rendu aux gens leurs droits, avec une mesure et une balance, justes. Ce qu'Il vous rend licite, est meilleur pour vous, que ce que vous gagnez en lésant autrui dans la mesure et le poids.* »

Ce verset éduque à la satisfaction intérieure (El-Qana'a) et fonde une économie de la bénédiction, et non de l'accumulation égoïste.

Telle fut la conclusion du discours de Chu'ayb, et elle demeure, aujourd'hui encore, le point de départ de tout modèle économique qui aspire à

vivre sous le signe de la bénédiction, et non de l'usure... dans l'équité, et non dans le double standard.

Car dans le Coran, la richesse n'est ni adorée ni méprisée : elle est mise au service de la justice. Si les constitutions des hommes affirment que l'économie est l'artère vitale de l'État, la Constitution de l'Islam enseigne, elle, que l'économie est la conscience vivante de la communauté.

Il n'y a pas, en Islam, d'économie sans éthique, ni de commerce sans purification, ni de richesse sans balance. Dans chaque verset à portée

économique se reflète la conscience, et dans chaque transaction se joue l'épreuve de la foi.

Quand le monde n'a plus d'oreille que pour l'appel du profit, le Coran nous ramène vers le gain béni. Quand les marchés sombrent dans la fraude et les inégalités, la Révélation nous ramène à la balance qui ne penche jamais.

En temps de crises et d'effondrements, la question essentielle devient alors : qui fixe la balance ? Et le Coran répond : « Il a établi la balance. Ne faussez pas la balance. » (Sourate Er-Rahman : 7-8).





Abd El-Malik Ibn Marwan

LA SOUVERAINETÉ
EXPRIMÉE PAR L'OR

À une époque de grandes mutations, où les civilisations s'entremêlaient, où monnaies, marchés et langues s'entrecroisaient, émergea une figure singulière de l'histoire islamique, alliant la profondeur du juriste à la clairvoyance de l'homme d'État. Il s'agit d'Abd El-Malik ibn Marwān, cinquième calife de la dynastie omeyyade, dont le nom reste associé à l'édification d'une administration moderne et à la mise en place d'un système financier cohérent, dont l'empreinte marquera les générations, durant de longues décennies.

Autour de lui, se distinguèrent des hommes brillants en matière d'administration et de pensée, parmi lesquels se démarqua al-Hajjaj ibn Yusuf al-Thaqafi, gouverneur de l'Irak, connu pour sa rigueur et la finesse de son discernement. À un moment décisif, al-Hajjaj formula une proposition qui allait transformer en profondeur les fondements économiques de l'État islamique : la création d'une monnaie nationale propre, reflétant les valeurs de la communauté et son identité culturelle.

Le monde, à cette époque, ne manquait pas de monnaies : le dinar byzantin et le dirham perse dominaient les échanges commerciaux. Mais Abd al-Malik, éclairé par la vision d'al-Hajjaj, comprit que la monnaie ne se limitait pas à un simple outil d'échange : elle était le reflet de la souveraineté et le vecteur d'un message civilisationnel.

Ainsi fut frappée la première monnaie islamique authentique, entièrement rédigée en arabe, ornée d'inscriptions proclamant l'unicité divine et la justice, et conçue avec une esthétique raffinée, à la hauteur d'une culture en plein essor. Il ne s'agissait pas d'abolir les monnaies précédentes, mais de proposer une alternative incarnant un esprit nouveau, aux traits locaux affirmés et aux valeurs claires.

La frappe de la monnaie ne fut qu'une première étape dans le cadre d'une vision économique globale adoptée par Abd al-Malik et mise en œuvre avec rigueur par ses hommes. Plusieurs réformes majeures furent ainsi engagées :

- L'arabisation des bureaux administratifs (notamment la conversion de la gestion financière vers la langue arabe) ;
- L'organisation de la fiscalité sur des bases plus justes et plus transparentes ;
- La régulation des poids monétaires et des normes des marchés ;
- L'instauration de lois visant à limiter les pratiques de fraude et de monopole.

L'objectif de ces réformes n'était pas seulement d'imposer la discipline, mais de bâtir une économie fondée sur des valeurs, au service de l'ensemble de la population et non d'une élite restreinte. Des principes qui trouvent aujourd'hui un écho dans ce que l'on appelle l'économie responsable ou la finance éthique.

Loin de l'image de dureté souvent véhiculée par l'histoire, al-Hajjāj apparaît ici comme un dirigeant administratif animé d'une vision pragmatique. Il supervisa personnellement la frappe de la monnaie en Irak, suivit l'évolution du marché et s'efforça d'unifier les pratiques monétaires à travers les différentes régions de l'État, assurant ainsi une stabilité financière et une autonomie économique durables.

Il fut, à juste titre, la main qui exécuta le projet du calife, le partenaire qui transforma l'idée en une réalité concrète, circulant dans les marchés, rassurant les commerçants, et offrant à l'État une langue économique qui lui était propre.

En étroite collaboration avec al-Hajjaj, Abd al-Malik ibn Marwān offrit ainsi un modèle précoce d'une économie enracinée dans les valeurs et l'identité. Ce projet n'était ni une opposition ni un rejet de l'autre, mais une affirmation : celle du droit de chaque nation à exprimer sa singularité, y compris dans les moindres détails, comme celui de la monnaie.

Et si, aujourd'hui, les monnaies portent des images, des dates et des symboles qui reflètent les cultures de leurs peuples, ce qu'a accompli Abd al-Malik s'inscrit pleinement dans cette dynamique universelle : celle où la monnaie devient un ambassadeur silencieux, transmettant au monde entier une idée des fondements et des principes de la nation qui l'a émise.



Regard fraternel

65 | UN HOMME DU 7^E SIÈCLE INSPIRE UNE SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE

Dans le monde des affaires, on cherche l'investissement sûr, le rendement stable, le capital durable. Mais il existe une forme de placement qui échappe aux lois classiques du marché. Un investissement sans spéculation, sans instabilité, mais aux gains garantis, ici-bas comme dans l'au-delà. Son nom est « *la Sadaqa jariya* », la charité continue ou durable.

Ce modèle propre à l'islam repose sur un principe audacieux, « *la richesse n'a jamais diminué à cause d'un don* ». Bien au contraire, le bien donné s'inscrit dans un cycle vertueux de profit spirituel et social. Car une aumône bien placée, continue de rapporter des bénéfices bien après la mort de son donateur. C'est un actif sanctuarisé qui produit. On évoque ici le sens de « *Tijarah la tabour* » ...un commerce qui ne périlite pas.

L'esprit d'un capital qui paie ses fruits depuis quatorze siècles

En ce mois de Mouharram, mois de la Hijra et de la zakat, le souvenir de ces premiers musulmans qui ont tout quitté pour reconstruire une société solidaire à Médine refait surface. Parmi eux, un homme choisit de faire de sa fortune un levier pour l'éternité. Il racheta un puits privé à Yathrib, puis fit planter des palmiers dattiers autour. Aujourd'hui encore, ces arbres donnent leurs fruits, deux fois par an, et leurs revenus sont investis dans un immeuble urbain, dont les loyers financent des œuvres sociales. Le tout est géré par le ministère saoudien des Affaires religieuses, dans le cadre d'un waqf toujours actif.



Cet investissement, entamé il y a quatorze siècles, continue de générer des revenus. C'est un placement vivant, un cas d'école d'économie spirituelle appliquée. Son initiateur ? Un compagnon du Prophète (paix et bénédictions sur lui), connu pour sa foi... et pour son sens de la gestion, on parle ici du compagnon Othman Ibn Affan (qu'Allah l'agrée).

Toute l'histoire commence par un puits

Au lendemain de la Hijra, Médine n'était encore qu'une oasis en mutation. L'installation du Prophète (paix et bénédictions sur lui), et de ses compagnons, venus de La Mecque, avait profondément bouleversé l'équilibre démographique et économique de Yathrib. Parmi les urgences, l'on site l'accès à l'eau. Un puits privé, situé dans la vallée d'El-Aqiq, offrait une eau d'une qualité rare. Son nom était Bir Ruma. Problème... l'eau y était payante, et son propriétaire en tirait un bénéfice. Pour les Mouhajirines, réfugiés sans ressources, boire devenait un luxe. C'est dans ce contexte que le Prophète Mohamed (paix et bénédictions sur lui), lança une incitation à l'investissement communautaire : « *Qui achètera le puits de Ruma et en fera don aux musulmans ? Il aura en échange le paradis.* »



Ph © typhoonski

Ce n'était pas une simple promesse spirituelle. C'était un appel à bâtir une économie solidaire. Othman Ibn Affan, l'un des plus riches marchands de Quraysh, répondit à l'appel. Il racheta le puits, d'abord en copropriété, puis en pleine propriété, et en fit un waqf, c'est-à-dire un bien immobilisé à perpétuité, dont les bénéfiques reviendraient à la communauté. Le capital (le puits) était gelé, mais le rendement (l'accès à l'eau) devenait collectif. Un investissement à haut impact social.

Un placement pionnier, bien avant l'invention de la finance islamique

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Autour du puits, une plantation de palmiers est née. Arrosée par les eaux de Ruma, elle a prospéré. Et ce qui était à l'origine un geste spirituel s'est transformé en actif productif durable. Au fil des siècles, les palmiers ont été entretenus, agrandis, valorisés.

En 1952 (1372 H), le ministère saoudien de l'Agriculture a pris le relais en louant le terrain auprès de l'administration des Awqaf de Médine. Il y fait planter plus de 15 000 palmiers, sur près de 100 000 m². Aujourd'hui encore, la vente des dattes génère des revenus considérables, réinvestis dans un immeuble locatif urbain. Les loyers financent des projets sociaux. Le tout est géré par le ministère des Affaires religieuses saoudien dans un cadre juridique strict.

Et le plus fascinant dans cette histoire? Le titulaire officiel du compte bancaire du waqf, jusqu'à aujourd'hui, reste Othman Ibn Affan. Quatorze siècles après sa création, ce capital de la foi continue de rapporter ses fruits. Il illustre un modèle économique profondément islamique. Celui d'un placement désintéressé, spirituellement motivé, mais financièrement structuré, durable et socialement utile. Un

investissement visionnaire, à la croisée de la foi et de la gestion financière et économique.

Othman Ibn Affan a-t-il vraiment un compte bancaire ? Ce que raconte l'histoire

Si l'histoire du compte bancaire au nom du calife Othman Ibn Affan fait débat, certains responsables en Arabie saoudite affirmant qu'aucun RIB n'est ouvert officiellement à son nom, une chose est certaine... le waqf initié par le troisième calife continue de produire des fruits, au sens propre comme au figuré. Autour de l'ancien puits de Ruma, les dattiers prospèrent encore. Les revenus tirés de la vente de leurs fruits sont partagés entre les plus démunis et un fonds dédié à la gestion du waqf.

Avec le temps, ce fonds s'est accru au point de permettre l'achat d'un terrain dans la zone centrale de Médine. C'est là qu'a été construit un hôtel de luxe, dont les bénéfiques, estimés à 50 millions de riyals par an, alimentent à leur tour l'œuvre de bienfaisance. Même si les modalités juridiques modernes, comme l'existence d'un compte bancaire, relèvent peut-être de l'interprétation ou du symbole, l'esprit du geste reste vivant.

Plus de quatorze siècles après son geste, le calife Othman Ibn Affan (qu'Allah l'agrée) continue, à travers ce waqf, de soutenir orphelins et nécessiteux. Ce don, alliant spiritualité et sens aigu de l'économie, s'est mué en un véritable modèle de développement durable. Géré avec rigueur, il génère des revenus réinvestis pour accroître les bénéfiques sociaux et solidaires. Une leçon d'éternité dans l'art de semer pour le bien commun. La vraie richesse ne diminue jamais lorsqu'elle est mise au service des autres. Quand générosité et gestion responsable se conjuguent, l'histoire devient une source pérenne de solidarité. ■

66 | CHRÉTIENS ET JUIFS FACE À L'ARGENT : UN DIALOGUE FÉCOND AVEC L'ISLAM

En unifiant la justice communautaire du judaïsme et la charité universelle du christianisme, l'islam élabore une synthèse originale du don. Mais face à l'expansion du commerce, les trois monothéismes ont été poussés à adapter leurs principes.

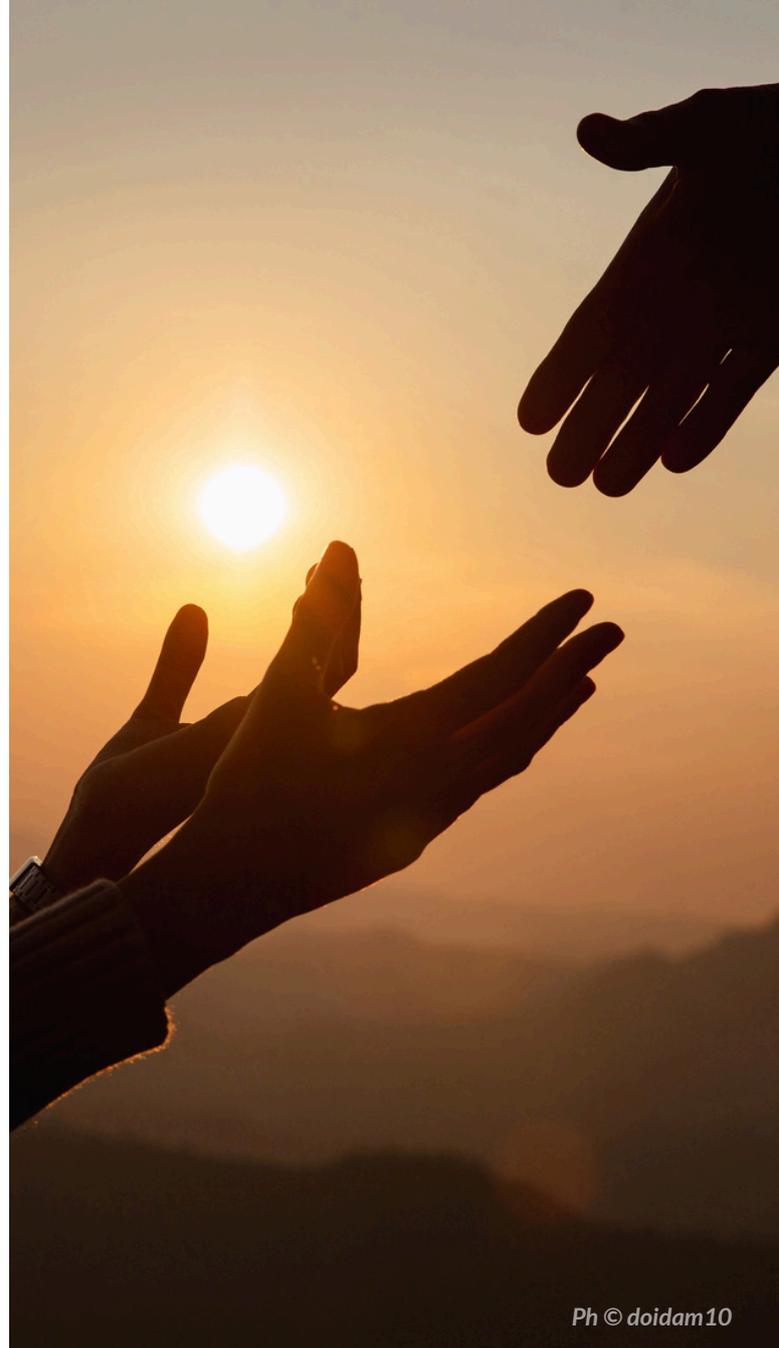
Dans la Bible hébraïque, l'aumône porte le nom de *Tsedaka* – mot hébreu que l'on pourrait traduire par «justice». Il ne s'agit pas d'un don facultatif : la tradition considère que les plus démunis ont un droit sur la fortune du donateur.

Chez les premiers chrétiens, l'aumône devient *Caritas*, terme latin qui renvoie à l'amour désintéressé. Les Pères de l'Église, puis les monastères, voient dans l'aide au pauvre une liturgie aussi importante que la messe: le nécessaire est décrit comme «l'autel vivant» sur lequel on honore Dieu.

En réunissant à la fois l'obligation légale de la *Tsedaka* et la dimension spirituelle universelle de la *Caritas*, l'islam opère une véritable synthèse: la Zakat – littéralement la «purification» – combine la justice communautaire juive et la compassion chrétienne, tandis que la *Sadaqa* prolonge la logique du don volontaire. Ainsi, l'islam rappelle que l'aumône, pour être complète, doit être en même temps règle et élan du cœur. Ces trois pratiques affirment le même principe : la propriété privée n'est jamais absolue ; elle s'accompagne d'un devoir de solidarité.

La « morsure » du prêt à intérêt

Si donner est loué, prêter contre intérêt a longtemps été suspect. La Torah emploie le terme *Neshekh*, qui signifie «mordre»: le taux d'intérêt est jugé acceptable envers l'étranger, mais interdit à l'intérieur du peuple d'Israël, afin de ne pas creuser les inégalités.



Ph © doidam10

Le christianisme médiéval radicalise cette méfiance. En s'appuyant sur la pensée d'Aristote, Thomas d'Aquin explique que l'argent est «stérile»: le louer reviendrait à vendre deux fois le même bien. L'usure – mot passé en français à partir du latin *usura* – devient péché mortel.

De l'autre côté de la Méditerranée, le Coran condamne fermement le *Riba*, terme arabe qui désigne tout surplus exigé sur un prêt d'argent. L'interdit est absolu, quel que soit le taux. Plus qu'une simple règle comptable, l'interdiction de l'usure reflète une volonté commune d'empêcher la domination du créancier sur le débiteur.

École de Salamanque et Réformes protestantes : le tournant du XVI^e siècle

Au milieu du XVI^e siècle, l'Europe est secouée par l'inflation provoquée par les métaux précieux du Nouveau Monde, le foisonnement des grandes foires et l'essor de la lettre de change: marchands et États manquent de liquidités.

Côté catholique, les dominicains de l'École de Salamanque autorisent une rémunération lorsque celle-ci indemnise une perte, compense un gain manqué ou couvre un risque réel. L'intérêt n'est donc pas payé pour l'usage de l'argent, mais pour rétablir l'équité d'un contrat devenu incertain. Rome confirmera cette lecture, de *Vix Pervenit* (1745) au Code de 1917. Côté protestant, Jean Calvin publie en 1545 sa *Lettre sur l'usure*. Sans renier la charité, il distingue le prêt de subsistance – gratuit – du prêt d'investissement – rémunéré tant que le taux demeure proportionnel au risque et n'écrase pas le débiteur. En autorisant ainsi le crédit commercial, le Réformateur répond aux besoins d'une Genève marchande qui finance ses manufactures et ses échanges internationaux.

Ces deux écoles, souvent opposées sur le plan doctrinal, partagent donc une même conviction : l'économie exige un financement qui n'anéantisse ni la justice ni la solidarité. En subordonnant l'intérêt à la prise de risque et à l'utilité sociale, elles ouvrent conjointement la voie à la banque moderne européenne.

Côté juif, la loi juive voit se multiplier des montages comme l'*heter iska*, qui convertissent le prêt en partenariat pour respecter la prohibition interne sans freiner le commerce.

Finance islamique et microcrédit : des réponses contemporaines

Mais l'islam, fidèle à l'interdit coranique, inspire aujourd'hui un secteur estimé à plus de 4000 milliards de dollars: la finance islamique. Ses produits, labellisés «charia-compatibles», excluent tout intérêt fixe et privilégient la prise de participation ou la vente à paiement différé. Le modèle séduit au-delà du monde musulman, en quête d'investissements tangibles.

Néanmoins, une position minoritaire mais reconnue existe dans le contexte des pays non-musulmans et revendique une exception en s'appuyant sur les principes de jurisprudence classique comme la nécessité (*ḍarūra*) et la levée de la gêne excessive (*raf' al-ḥaraj*). Faute d'alternative charia-compatible sur le marché français, l'achat d'une résidence principale peut justifier un emprunt bancaire classique lorsque trois conditions sont réunies: le logement doit être occupé par l'acquéreur (et non loué à des fins spéculatives), le taux d'intérêt doit rester «raisonnable» et le contrat doit s'inscrire dans un *besoin pressant* (*darūra*).

En comparant islam, judaïsme et christianismes, on saisit mieux la question qui traverse les siècles: comment prêter et donner sans que l'argent n'exploite son prochain. Le magistère catholique tire la même leçon : sans gouvernail éthique, la finance dérive et expose les plus fragiles ; son horizon légitime demeure le bien commun, notion qui oblige créanciers et débiteurs à une solidarité en actes.



LE SAVIEZ VOUS?

54

ZAKAT

L'ÂME S'ÉLÈVE QUAND LE BIEN SE PARTAGE AVEC JOIE...

Le saviez-vous ? La Zakât n'est pas qu'un simple devoir : c'est une preuve de gratitude envers Dieu et une source de pureté intérieure. Elle nettoie les biens de toute forme d'égoïsme, et elle éduque le cœur à partager sans craindre le manque.

Le mot "zakat" signifie à la fois purification et croissance : donner, c'est en réalité faire fructifier... son âme avant ses avoirs.

✓ Le troisième pilier de l'Islam

La zakât est le troisième pilier de l'Islam, au même rang que la prière. Elle est obligatoire pour chaque croyant possédant une richesse au-dessus d'un certain seuil (le Nisâb), conservée pendant un an.

Elle correspond à 2,5 % de l'épargne annuelle, et elle est destinée à huit catégories de personnes clairement mentionnées dans le Coran, parmi lesquelles les pauvres, les orphelins, les personnes endettées, ou encore les voyageurs en difficulté.

✓ L'exemple d'Othman ibn Affan

Le compagnon Othman ibn Affan (qu'Allah l'agrée), l'un des plus grands bienfaiteurs de l'histoire islamique, possède encore aujourd'hui des biens à son nom à Médine, dont les revenus sont reversés aux nécessiteux.

Il avait fait don d'un puits au profit des musulmans, avait fait l'acquisition d'une caravane entière pour subvenir aux besoins, lors d'une famine, et financé l'extension de la mosquée du Prophète ﷺ.

Et chaque fois qu'il donnait, Allah multipliait sa richesse. Le Prophète ﷺ a dit à son sujet : « Rien de ce que fera Othman après ce jour ne pourra lui nuire ». Un modèle de réussite spirituelle et économique.

✓ Un véritable levier économique et social

Dans plusieurs pays musulmans, la zakat finance aujourd'hui des centres de santé, des écoles, des logements sociaux, des projets agricoles ou même des micro-entreprises familiales.

Elle constitue un levier économique durable, basé sur la solidarité, la justice et l'éthique.

Et même en France, plusieurs initiatives voient le jour pour canaliser la zakat vers des projets d'utilité publique, tout en respectant les lois républicaines.

✓ Une lumière intérieure

La zakat n'est pas une perte, c'est une bénédiction. Elle n'est pas un fardeau, mais une preuve d'amour. Le Coran dit : « Ce que vous donnez comme zakat, cherchant la Face d'Allah, ceux-là verront leur don multiplié. » (Sourate Ar-Rum, verset 39).

Celui qui donne par amour récolte la paix, la gratitude, et une lumière intérieure que l'argent seul ne peut acheter.

**La zakat n'est pas une taxe, mais une trace,
Une trace de foi, de bonté et de grâce...
Et celui qui donne avec sincérité,
Ne s'appauvrit jamais, il est déjà comblé.**

SABIL AL-IMAN

*éclats spirituel
de la semaine*

73

IL DONNAIT,
ET ALLAH MULTIPLIAIT
L'ARGENT, LA FOI
ET L'EXEMPLE
DE OTHMAN IBN AFFAN

*Le cœur s'apaise quand la main se déploie,
Et l'âme s'élève quand le bien
se partage avec joie.
L'argent est un outil, non un roi,
Il peut égarer... ou montrer la voie.
Quand il est en main, et non dans le cœur,
Il devient lumière, remède et bonheur.
Mais quand il nous possède, il éteint la foi,
Et l'âme s'égaré, fuyant la loi.*

L'ARGENT EN ISLAM : ENTRE NÉCESSITÉ ET ÉTHIQUE

En Islam, l'argent n'est ni honni ni sacralisé. Il n'est ni un mal absolu, ni une fin en soi. Il est un moyen, un dépôt confié par Allah à l'homme pour l'éprouver :

« Et sachez que vos biens et vos enfants ne sont qu'une tentation, tandis qu'auprès d'Allah est une énorme récompense. »

SOURATE EL-ANFÂL, VERSET 28

L'Islam reconnaît la légitimité de produire et de posséder, mais encadre son usage par la justice, l'équité et la solidarité. L'argent doit circuler, servir, soulager.

« Dans leurs biens, il y avait un droit pour le mendiant et pour le démuné. »

SOURATE ADH-DHARIYAT, VERSET 19

LA ZAKAT : UNE PURIFICATION, PAS UNE PUNITION

Le mot zakat signifie purification et croissance. Elle purifie les biens et fait croître la bénédiction. La zakat n'est pas une taxe : c'est un acte d'adoration, un outil de justice sociale, une preuve de foi.

Elle correspond à 2,5 % de l'épargne annuelle, à verser à huit catégories définies dans le Coran (pauvres, orphelins, voyageurs, endettés, etc.).



Mais au fond, la zakat est un engagement du cœur. Elle nous libère de l'illusion de l'avoir, elle rééduque notre rapport à la possession, et transforme l'avoir en être.

OTHMAN IBN AFFAN : PORTRAIT DU RICHE PIEUX

Othman Ibn Affan, compagnon du Prophète ﷺ, fut l'un des plus grands philanthropes de l'histoire islamique. Riche, discret, modeste, il a mis sa fortune au service de la communauté.

Parmi ses actions les plus célèbres :

- Il acheta le puits de Rumah à Médine, pour que les musulmans y boivent librement.
- Il finança l'extension de la mosquée du Prophète ﷺ.
- Lors de la campagne de Tabūk, il offrit 300 chameaux équipés, pour soutenir l'armée dans l'épreuve.

Le Prophète ﷺ dit alors : « Rien de ce que fera Othman après ce jour ne pourra lui nuire. » (Hadith authentique, at-Tirmidhi).

Il a démontré que foi et richesse peuvent cohabiter, si la fortune est tenue en main, et non dans le cœur.

AUJOURD'HUI ENCORE, SES DONS VIVENT À MÉDINE

À Médine, des biens appartenant encore officiellement à Othman sont gérés sous forme de waqf (legs pieux). Ces terres génèrent des revenus utilisés pour construire des logements sociaux, soutenir des hôpitaux, financer des bourses et œuvres sociales.

Son don continue de fructifier 14 siècles après sa mort, preuve que l'aumône sincère traverse le temps et les générations.

L'ARGENT, LEVIER DE JUSTICE SOCIALE

Dans le monde musulman contemporain, la zakat permet de financer des centres de soins gratuits, créer des microentreprises pour les veuves, soutenir des étudiants sans ressources.



En France, des associations collectent la zakat pour : distribuer des paniers alimentaires, aider les familles monoparentales, financer des projets éducatifs ou d'urgence sociale.

C'est une économie du cœur, fondée sur la confiance, la transparence et la dignité.

Quoi de mieux qu'un témoignage : « *Donner m'a guérie de la peur du manque* ». Fawzia, 35 ans, raconte : « *Je vivais dans la peur de manquer. Puis un jour, j'ai donné ma zakat avec sincérité. Et depuis, chaque fois que je donne, quelque chose de beau m'arrive. Une aide inattendue, une paix intérieure, une force nouvelle. Donner m'a libérée.* »

La zakat, bien plus qu'un calcul, est une expérience spirituelle.

L'ARGENT DANS LA SIRAJ ET LA SUNNA : UNE PÉDAGOGIE DU CŒUR

Le Prophète ﷺ nous a appris que la vraie richesse est intérieure : « *Le meilleur des hommes est celui qui est le plus utile aux autres.* » (Hadith rapporté par El-Baihaqi)

Le croyant ne fuit pas l'argent. Il l'apprivoise, il l'oriente vers le bien, et il l'utilise comme pont vers l'au-delà.

FAIRE REVIVRE L'ESPRIT DE OTHMAN

L'exemple de Othman Ibn Affan est une réponse spirituelle et éthique à la crise du monde moderne.

Et si notre compte bancaire devenait un outil d'adoration ?

Et si notre carte bleue devenait un stylo dans le Livre des Anges ?

Et si nos biens devenaient des arbres dans le Paradis ?

L'Islam nous invite à réconcilier économie et foi, richesse et responsabilité, profit et miséricorde.

A black and white photograph of a hand holding a glass of water. The hand is in the foreground, and the glass is filled with water. The background is blurred, showing what appears to be a person's face in profile, looking towards the right. The lighting is soft, creating a contemplative atmosphere.

*La richesse n'est pas ce que l'on amasse,
Mais ce que l'on offre sans attendre en face.
Othman a semé, et la terre a fleuri,
Son nom résonne encore, son bienfait n'a pas péri.
Et toi, que laisseras-tu derrière ton chemin ?
Un coffre fermé... ou des cœurs pleins de bien ?*

Invocation

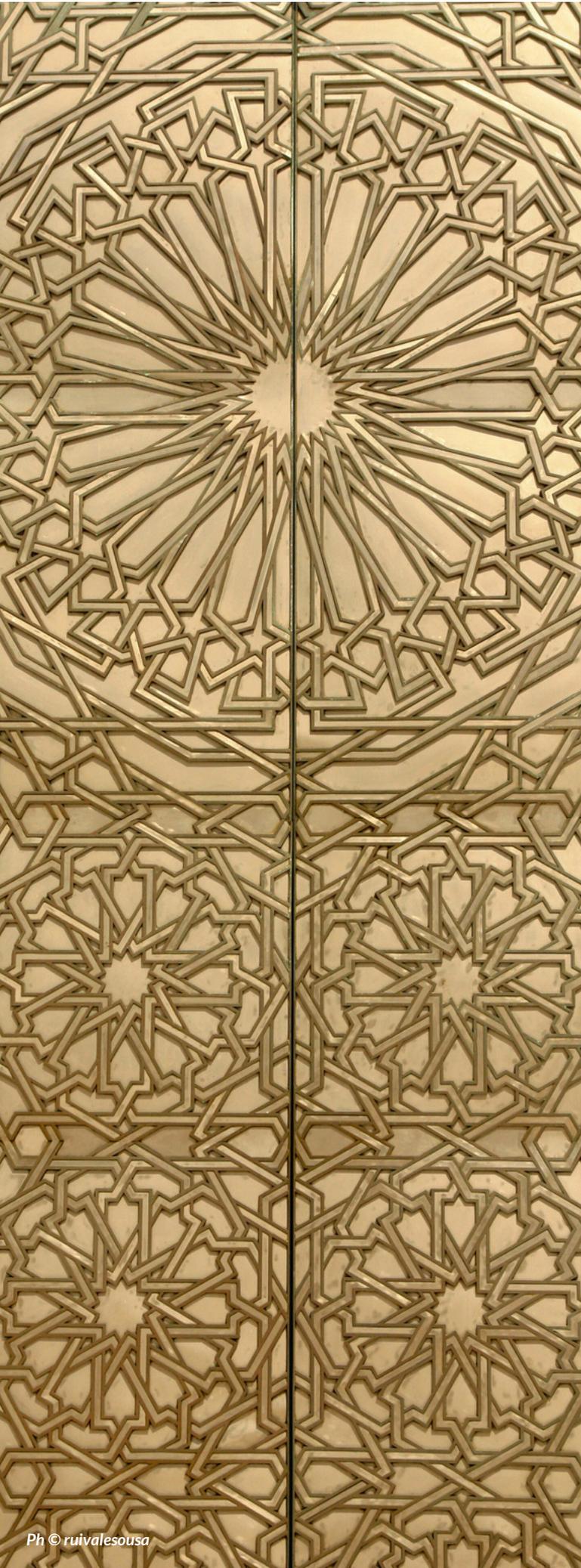
”

Ô Allah,

Ô Allah, Toi qui es Le Riche et Le Généreux,
 accorde-nous une subsistance pure, licite et abondante,
 éloigne-nous de la convoitise et dépose dans nos cœurs la générosité,
 fais que nous soyons parmi ceux qui partagent, qui soutiennent, et
 inscris-nous parmi les serviteurs que Tu aimes
 pour leur sincérité et leur bonté.

Âmîn.





Le Hadith de la semaine

69 | 'L'ARGENT, ENTRE LA SACRALITÉ DE SA FONCTION ET LE DANGER DU DÉSIR : UNE VISION ÉDUCATIVE POUR LE MUSULMAN D'EUROPE'

D'après Abû Wâqid al-Laythî (qu'Allah l'agrée), il a dit :

« *Nous avons coutume de nous rendre auprès du Prophète ﷺ lorsqu'une Révélation lui était transmise, et il nous en instruisait. Un jour, il nous dit : Certes Allah, Exalté soit-Il, a dit : "Nous avons fait descendre l'argent pour l'établissement de la prière et le versement de la Zakat. Et si le fils d'Adam possédait une vallée d'or, il en désirerait une seconde ; et s'il en avait deux, il en souhaiterait une troisième. Or rien ne remplit le ventre du fils d'Adam si ce n'est la terre (de sa tombe), puis Allah accueille le repentir de celui qui se repent."* »

RAPPORTÉ PAR AHMAD N°21308, ET IBN MAJAH N°4137

Dans l'imaginaire collectif, l'argent est souvent perçu comme le moteur principal de la vie, l'indicateur de réussite sociale, et l'instrument par lequel s'élaborent les ambitions. Dans les sociétés occidentales, où la mesure du succès repose essentiellement sur des critères matériels, il devient urgent de rétablir un discours religieux équilibré qui redonne sens à la possession des biens, en articulant la spiritualité avec la réalité économique, sans heurter le contexte mais sans diluer les principes.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la vision éducative du musulman européen : une éducation visant à considérer l'argent non comme une fin en soi, mais comme un moyen

d'élévation spirituelle, d'équilibre social, et d'engagement dans le bien.

Ce hadith prophétique n'est pas une simple exhortation morale : il s'agit d'un discours éthique, d'un diagnostic psychologique et d'une analyse réaliste qui interpelle l'homme au plus profond de lui-même. Il expose la fonction de l'argent dans le projet divin, tout en révélant les dérives de l'instinct lorsqu'il est livré à lui-même, sans limites.

Le hadith affirme dès le début que l'argent n'a pas été créé en vain : Dieu l'a révélé pour qu'il serve deux des finalités les plus nobles de l'islam : l'accomplissement de la prière – symbole de la relation spirituelle avec Dieu – et le versement de la zakât – expression de la responsabilité sociale envers autrui.

Dans cette perspective, l'argent devient un moyen de sérénité intérieure et de justice sociale. Il ne peut y avoir de culte accompli sans stabilité matérielle, ni de société équilibrée

au musulman vivant en Europe d'apprendre, ainsi qu'à ses enfants, à orienter ses ressources dans le but de maintenir un équilibre entre les besoins personnels et les devoirs religieux et sociaux, au sein d'un environnement qui n'encourage pas nécessairement ce type de comportement responsable.

C'est dans ce cadre que, jouant son rôle de sensibilisation auprès de la communauté, la Commission religieuse de la Grande Mosquée de Paris a annoncé que le Nisâb (seuil minimal de richesse imposable pour la zakât) pour cette année est fixé à **7 000 euros**. Par conséquent, toute personne dont la richesse atteint ce seuil et l'a conservée durant une année lunaire complète doit s'acquitter de 2,5 % de ce montant au titre de la zakât.

Conformément à son engagement habituel, l'instance religieuse facilite l'acquittement de la zakât par les moyens suivants :

EN LIGNE SUR HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/association-culturelle-de-la-grande-mosquee-de-paris/formulaires/1>

PAR VIREMENT BANCAIRE SUR LE COMPTE SUIVANT :

Association culturelle de la Grande Mosquée de Paris
 RIB : 30002 00456 0000447339N 44 LCL PARIS DAUMESNIL
 IBAN : FR54 3000 2004 5600 0044 7339 N44

EN ESPÈCES OU PAR CHÈQUE :

à l'ordre de l'Association culturelle de la Grande Mosquée de Paris,
 envoyés ou déposés à cette adresse :
 Grande Mosquée de Paris
 2 bis, Place du Puits de l'Ermite 75005 Paris



Ces facilités représentent une dimension concrète et une mise en œuvre pédagogique d'une vision qui prend en compte les spécificités du contexte européen. En effet, le musulman y a besoin de moyens clairs et d'une confiance dans les institutions pour pouvoir accomplir, en toute sérénité et sécurité, le troisième pilier de l'islam. Cela est particulièrement vrai à l'approche du mois sacré de Muharram et du jour de 'Achoura, période durant laquelle de nombreux musulmans aisés ont l'habitude de s'acquitter de la zakât sur leurs biens.

Il est important de rappeler que, dans la perspective islamique, cette zakât n'est pas un don volontaire, mais un droit dû à Dieu, à verser obligatoirement aux ayants droit à partir des biens des riches. Elle purifie le cœur de l'attachement égoïste aux possessions et prévient l'explosion de la haine entre les classes sociales défavorisées et favorisées. Comme l'a dit Allah, exalté soit-Il :

« Ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le chemin de Dieu, annonce-leur un châtement douloureux. »

SOURATE AT-TAWBA, VERSET 34

Dans le contexte européen, où le fossé entre les classes sociales ne cesse de se creuser, la zakât apparaît comme une alternative éthique à un système financier souvent rigide et impersonnel. Elle offre une vision concrète de l'équilibre social. C'est pourquoi la présence d'institutions majeures, telles que la Grande Mosquée de Paris, qui allient prêche, service et organisation, est une nécessité pour garantir l'impact réel de la zakât dans la vie des musulmans vivant en Occident.

Le hadith décrit avec précision la nature profonde de l'homme face à l'argent : « *Si le fils d'Adam possédait une vallée remplie de biens...* » C'est une représentation d'une avidité sans fin, d'un esprit accapareur insatiable. L'homme ne se rassasie jamais de richesses, et si cette tendance n'est pas maîtrisée, elle engloutit toute sa vie et le transforme en esclave de ses possessions, sans souci de sa propre fin.



Le Coran nous avait déjà mis en garde contre cette spirale :

« La course aux richesses vous distrait, jusqu'à ce que vous visitiez les tombes. »

SOURATE AT-TAKATHUR, VERSETS 1-2

Mais... « *Puis Dieu accueille le repentir de celui qui se repent* » : c'est une pause d'espérance, un souffle d'optimisme. L'islam ne ferme jamais la porte du retour, quel que soit le degré d'avidité atteint. Il invite à réajuster notre rapport à l'argent sur la base du repentir et de la piété.

Il est donc nécessaire d'habituer l'âme musulmane vivant en Europe à surveiller ses intentions lorsqu'elle recherche les biens matériels, à cultiver la satisfaction de ce qui est suffisant sans sombrer dans l'assistanat, et à enraciner chez les jeunes la compréhension des priorités, en les formant à distinguer entre les besoins réels et l'imitation sociale dans la consommation.

Ici, en Europe, la relation à l'argent prend une dimension plus complexe : les crédits usuraires, les cadres juridiques du commerce, la promotion du luxe et de la surconsommation, l'absence de véritables alternatives conformes à l'éthique islamique... tout cela fait de la gestion de l'argent un défi quotidien pour le musulman.

C'est dans ce contexte que le rôle des institutions religieuses, comme la Grande Mosquée de Paris, prend toute son importance. Elle continue à œuvrer, à travers ses

commissions chargées de l'adaptation du discours religieux, à émettre des avis juridiques (fatwas) et à proposer des projets financiers respectueux des finalités de la loi islamique, dans un esprit de modération et d'équilibre.

Il est essentiel de souligner que cette adaptation ne se résume pas à une simple fatwa ou à des solutions pratiques : il s'agit d'un véritable travail éducatif collectif, qui exige un soutien culturel et médiatique pour construire une conscience économique islamique au sein de la communauté. Le musulman y apprend que, certes, le licite est parfois difficile, mais qu'il est le seul chemin menant à une véritable tranquillité intérieure.

Le plus grand danger de l'argent ne réside pas dans sa recherche, mais dans la manière de le gérer. La fraude commerciale, la publicité mensongère, les contrats immoraux, la corruption déguisée ou encore la trahison des fonds publics sont autant de pratiques qui corrompent l'essence même de l'éthique islamique dans les transactions, et ternissent l'image du musulman en Occident.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres* », et aussi : « *Qu'Allah maudisse le corrupteur et le corrompu* », et encore « *Celui à qui nous avons confié une tâche et qui nous cache ne serait-ce qu'une aiguille... c'est un détournement, et il viendra avec cela le Jour du Jugement.* »

À l'inverse, lorsque le musulman fait preuve d'intégrité dans son commerce ou sa profession, il devient une invitation vivante à l'islam par sa sincérité et sa justice. C'est là que se manifeste la véritable fonction éducative du musulman en Occident : être honnête dans ses affaires, irréprochable dans son travail, loyal dans ses contrats et fidèle à ses engagements. Ainsi, l'islam se reflète dans ses actes plus que dans ses paroles.

La richesse, en islam, n'est pas une finalité en soi. C'est pourquoi la zakât et le waqf (don pieux) sont deux institutions à la fois spirituelles et financières, mais aussi des instruments économiques intelligents qui permettent de redistribuer les richesses, de financer l'éducation, la prédication et la Europe,

où les structures islamiques souffrent souvent d'un manque de ressources, la zakât et le waqf ne sont pas seulement des obligations religieuses, mais également un investissement stratégique pour l'avenir de l'islam en Occident. Pour que cette vision prenne forme, il est essentiel que les parents et les institutions éduquent les enfants à la culture du don, les relient à des projets concrets de waqf, et incarnent les valeurs islamiques dans l'usage de l'argent – non pas à travers des discours abstraits, mais par des expériences vécues dans les écoles, les mosquées et les familles.

La recherche du prestige social par l'argent n'est pas une preuve de force, mais un signe de fragilité. Le Coran rapporte l'histoire de l'homme aux deux jardins qui disait :

« **Je ne pense pas que tout cela périra un jour** »

SOURATE AL-KAHF, VERSET 35

Sa propriété fut réduite en ruines. C'est ce qu'avait compris Omar ibn al-Khattab lorsqu'il pleura devant les trésors de Chosroes : non pas par convoitise, mais par crainte qu'ils ne divisent la communauté et ne corrompent les cœurs.

Le musulman est appelé à trouver un équilibre entre l'acquisition de l'argent et sa dépense, à donner à l'argent un objectif, sans en faire une finalité. Il doit rechercher sa subsistance sans en devenir l'esclave. Il vit dans ce monde, mais sans que ce monde n'envahisse son cœur. Il subvient à ses besoins et à ceux de sa famille, sans pour autant oublier le droit de Dieu, ni celui du pauvre et du nécessiteux.

En définitive, la porte du repentir demeure toujours ouverte, comme cela fut rapporté par le Prophète ﷺ au sujet de son Seigneur : « *Puis Dieu accueille le repentir de celui qui se repent.* »

Celui qui ressent s'être laissé submerger par l'amour de l'argent, ou avoir exagéré dans son accumulation, ou s'être trompé dans les moyens de l'obtenir, qu'il sache que Dieu accueille celui qui revient à Lui, sincèrement, avec regret et vérité dans son repentir.



Le vrai du faux



Ph : 89Stocker

PROPOS POPULAIRE, ET NON HADITH : 49 | 'L'ARGENT EST UN MAÎTRE CORROMPU, MAIS UN SERVITEUR OBÉISSANT'

Dans le flot quotidien des paroles échangées, il est fréquent que certaines expressions soient retenues et répétées plus qu'elles ne sont vérifiées à la lumière de leurs sources. Certaines d'entre elles acquièrent une telle popularité qu'on en vient à croire, à tort, qu'elles proviennent des hadiths prophétiques, alors qu'il ne s'agit en réalité que de maximes anciennes ou de formules littéraires. Celles-ci peuvent contenir une part de vérité, mais peuvent également contredire l'essence même de la législation islamique, sans que cela ne soit perçu.

C'est dans cette perspective que s'inscrit cette série : elle vise à examiner ces formules à l'aune de la charia, non pour les rejeter de manière systématique, mais pour les évaluer avec discernement, dans un esprit de clarté et

non de polémique.

La citation de ce numéro : « *L'argent est un maître corrompu, mais un serviteur obéissant* ».

Il s'agit d'une formule percutante, au ton avertisseur, au point qu'on pourrait croire qu'elle relève de la sagesse prophétique.

Pourtant, il n'en est rien. Elle ne possède aucun fondement connu dans le patrimoine arabe ancien. Il est bien plus probable qu'elle soit la traduction d'une expression d'origine occidentale, introduite en langue arabe par le biais de penseurs ou d'écrivains, dont la signification a été jugée pertinente, et la formulation a été adoptée par emprunt.

Néanmoins, l'examen de cette formule à la lumière des textes religieux conduit à des réflexions dignes d'intérêt. En effet, l'amour de

l'argent fait partie de la nature humaine. Allah, SWT, dit : « **Et vous aimez les biens avec un amour ardent** » (Sourate Al-Fajr, verset 20).

Or, cet attachement n'est pas blâmable en soi : tant que l'homme acquiert sa richesse par des moyens licites, qu'il s'acquitte de ce qu'Allah lui enjoint, comme la zakât, et qu'il en fait bon usage dans les voies du bien, alors cette richesse est une bénédiction pour lui. En revanche, s'il l'obtient par des voies illicites, ou qu'il la dépense dans des causes réprouvées, elle devient alors une malédiction pour son détenteur.

La formule que nous examinons semble, en réalité, tracer une ligne claire entre ce qui fait de l'argent une bénédiction ou une malédiction pour son propriétaire.

Le premier volet, « *L'argent est un maître corrompu* », exprime un avertissement implicite. Il met en garde contre la domination de l'argent sur l'homme. Lorsqu'il en devient l'esclave, l'argent se transforme en tyran. Cette idée est en parfaite cohérence avec le message coranique, où Allah, SWT, dit : « **Non ! L'homme devient rebelle dès qu'il se voit dans l'aisance.** » (Sourate Al-'Alaq, versets 6-7).

Ainsi, la richesse peut mener à l'arrogance, à l'injustice et à la tyrannie si elle n'est pas contenue par la crainte de Dieu.

Quant au second volet, « *mais un serviteur obéissant* », il reflète une vérité que le Prophète ﷺ a clairement formulée lorsqu'il a dit : « **Quelle bonne chose que l'argent licite pour l'homme vertueux !** » Lorsque l'argent devient un moyen entre les mains de celui qui sait le diriger à bon escient, en s'acquittant des droits d'Allah et des droits des créatures, il devient alors un acte d'obéissance, et un champ fertile pour récolter la récompense divine.

Cette formule, dès lors, ne constitue pas un hadith, mais exprime une sagesse humaine contenant une part de vérité, tout en nécessitant une mise au point du point de vue religieux. L'argent, en effet, n'est pas corrompu par essence, pas plus qu'il ne constitue une obéissance en soi du seul fait d'en disposer. Il n'est qu'un instrument dont la valeur morale dépend de l'intention dans l'acquisition et de

l'usage dans la dépense.

Les hommes, face à lui, se répartissent en deux catégories :

- Celui qui devient son esclave, et en subit la corruption ;
- Celui qui en fait un moyen au service de l'obéissance, et alors l'argent lui obéit.

Ainsi, le véritable critère réside dans la place que l'on accorde à l'argent dans son cœur et dans sa vie : maître ou serviteur.

L'argent, en lui-même, ne mérite ni d'être sacralisé, ni d'être condamné de façon absolue. Il doit être placé à la juste mesure que lui accorde la loi religieuse : un moyen, non une finalité, un serviteur, non un maître.

Quant à la formule citée, bien que son second versant soit en accord avec l'esprit de l'islam, elle ne constitue pas un hadith et ne doit pas être considérée comme une parole prophétique. On ne saurait s'y référer sans discernement. Car il ne s'agit que de parole humaine, et le critère infaillible demeure le Livre d'Allah et la Sunna de Son Prophète ﷺ.



Le Coran m'a appris

12 | QUE L'AMOUR EST LA PLUS BELLE SCIENCE...

*Quand la plume divine caresse le cœur,
Chaque mot devient guide, lumière et douceur.
Le Coran m'a appris que l'amour
est plus fort que la crainte,
Que le savoir est un élan, non une contrainte.*

L'amour du savoir et de la réflexion

Le Coran invite à réfléchir, questionner et observer. Avant d'être un livre de loi, il est un manuel d'émerveillement :

« *Ceux qui, quand on leur rappelle les versets
de leur Seigneur, tombent prosternés,
humbles.* »
SOURATE EL-'A'LÂ, V. 15-16

« *Dis : "Voyez-vous ce que vous invoquez en
dehors d'Allah : si Allah veut m'égarer,
qui donc guidera vers la vérité?"* »
SOURATE EL-AN'AM, V. 77

Le Coran nous apprend à observer la nature, à interroger notre conscience, à chercher l'origine de toute chose... Il nous invite à être curieux, à questionner, à explorer.

Exemple vécu : des étudiants, inspirés par ce rappel, ont lancé un projet d'agriculture vertueuse dans leur quartier : observation des saisons, respect de la Terre, partage des récoltes.

Le Coran m'a appris la dignité de chaque être humain

« *Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam.
Nous les avons transportés sur terre et sur mer,
leur avons attribué de bonnes choses comme
nourriture, et Nous les avons nettement
préférés à plusieurs de Nos créatures.* »
SOURATE EL-ISRA : 70



Chaque être humain est honoré, digne, quel que soit son âge, son genre, son origine. Le Coran nous enseigne le respect, la tolérance et l'honneur. Il remet au centre la valeur intrinsèque de la personne.

Application : aujourd'hui, cette vision peut nourrir nos politiques sociales, notre manière d'accueillir les migrants, les personnes en situation de fragilité ou de handicap. Le texte coranique devient alors outil de cohésion et non de division.

Le Coran m'a appris la justice et l'équité

« *Ô vous qui croyez, soyez stricts dans vos devoirs
envers Allah et soyez justes envers les gens, même
si cela va à l'encontre de vos intérêts
ou ceux de vos proches.* »
SOURATE EL-NISA', V. 135

La justice est un principe fondamental et intransigeant. Il ne s'agit pas d'un idéal lointain, mais d'un ordre qui engage dans la vie quotidienne :

- Justice dans les échanges commerciaux : poids, mesure, transparence.
- Justice dans l'emploi : salaire équitable, conditions dignes.
- Justice sociale : droits des plus démunis, égalité de genre.

Exemple contemporain : des commerçants de quartier se sont engagés à indiquer clairement les prix, la provenance des produits, et reversent un petit pourcentage de leurs gains à une association locale.

Le Coran m'a appris la compassion et la miséricorde

« Et ton Seigneur a prescrit : "N'adorez que Lui ; et (marquez) de la bonté envers les pères et mères." »

SOURATE EL-ISRA', V. 23

« Et quant aux bienfaisants, ils sont dans des jardins, agréés. »

SOURATE EL-TAKWIR, V. 17-22

Ces versets rappellent l'importance de la compassion, de l'empathie, de l'attention à autrui : dans la famille, dans la communauté, dans le monde.

Initiative concrète : Une mosquée de province a lancé un « vélo-solidarité » : des jeunes réparent des vélos gratuitement, puis les offrent à des personnes en insertion. Ce geste simple est une application vivante du commandement coranique.

Le Coran m'a appris le dialogue et le respect du différent

« Et ne discutez que de la meilleure manière avec les gens du Livre... »

SOURATE EL-ANBIYAA', V. 34

Cette injonction à la civilité et à la dignité dans le débat est une leçon de coexistence, particulièrement pertinente dans une société plurielle. Elle affirme que le débat est possible sans l'animosité.

Exemple : des rencontres interconfessionnelles, chrétiens, juifs, musulmans, laïcs, organisent des « tables rondes du vivre-ensemble » pour parler de bioéthique, d'éducation, d'écologie... dans un respect mutuel.

Le Coran m'a appris l'action solidaire et collective

« Et coopérez dans la bienfaisance et la piété ; mais ne coopérez pas dans le péché et l'agression. »

SOURATE EL-MAÏDA, V. 2

Le sens du sūmā'a : agir ensemble dans l'entraide. Cette injonction coranique guide la



solidarité collective, l'organisation de projets associatifs, la création de structures coopératives, humanitaires.

Illustration : après une inondation, des réseaux de solidarité musulmane se sont mobilisés : collecte de vêtements, chantiers de nettoyage, soutien psychologique. Une main tendue à la société entière.

*Le Coran m'a appris que chaque mot est un pont,
Un appel à aimer, agir, sans fin, sans affront.
Du silence au verbe, de la foi à la conscience,
Un chemin lumineux, d'espérance, de sens.*

*Et si aujourd'hui, tu ouvrais ce livre avec l'âme,
Tu découvrirais le ciel, respirerais la flamme.*

LUMIÈRE ET LIEUX SAINTS DE L'ISLAM

À LA DÉCOUVERTE DES MOSQUÉES DU MONDE

68.

LA MOSQUÉE HEYDAR DE BAKOU

LA MOSQUÉE HEYDAR : SPLENDEUR SPIRITUELLE AUX CONFINS DU CAUCASE

Dans la clarté d'un monde mouvant, voici qu'aux rives de la Caspienne, un sanctuaire surgit, tel un mihrab céleste dressé vers l'éternité : la mosquée Heydar, joyau lumineux de Bakou, incarne à la fois la grandeur du culte et la noblesse de l'âme azérie.

UNE NAISSANCE BÉNIE SOUS L'OMBRE DU NOM

C'est en l'an 1435 de l'Hégire, correspondant à 2014 de l'ère chrétienne, qu'a été achevé ce temple d'élévation et de paix. L'ordre en fut donné en 2012 par le président Ilham Aliyev, qu'Allah l'assiste dans ses responsabilités, fils du défunt Heydar Aliyev, à qui le monument est dédié. L'intention, bien au-delà de la pierre et du marbre, fut de graver dans la chair d'Azerbaïdjan un témoignage vivant de fidélité à la foi et à la patrie.

Le 26 décembre 2014, au cœur d'un hiver azéri, la mosquée fut inaugurée en présence d'autorités religieuses musulmanes, chrétiennes et juives. Ce fut là plus qu'un événement : un signe. Un souffle. Une annonce de fraternité dans le respect des différences. Car ce lieu sacré n'est pas une citadelle d'exclusion, mais un havre de tolérance et un phare de cohabitation pacifique.





Ph © Sanga Park

UN LIEU OÙ L'ÂME RETROUVE SA VOIX

Dressée sur une superficie de 12 000 m², la mosquée Heydar resplendit telle une sourate de pierre offerte aux passants. Quatre minarets, tels des doigts levés vers les cieux, s'élèvent à 95 mètres, dans une rigueur presque mystique. Deux coupoles dominent l'édifice : la grande de 55 mètres et la plus petite de 33, dans un jeu d'harmonie géométrique qui rappelle la balance entre la Majesté (Jalal) et la Beauté (Jamal) dans les Noms divins.

Le style architectural emprunte au Shirvan-Absheron, forme locale d'un art islamique ancien, raffiné et sobre, enraciné dans la terre et les songes du peuple d'Azerbaïdjan. Le revêtement extérieur, taillé dans la pierre traditionnelle des souverains Shirvanshahs, épouse la lumière d'une manière presque coranique. À l'intérieur, marbre et bois dialoguent en silence, et sur les parois des dômes, les versets du Qur'ân se déploient comme des ailes de lumière.

Et que dire de la prière déroulée sur des tapis étendus comme des jardins ? Sur 920 mètres carrés, les fidèles foulent une réplique de l'illustre tapis de Sheikh Safi, aujourd'hui conservé au Victoria and Albert Museum de Londres. Chaque fibre y est louange, chaque motif une prière silencieuse.

UN LIEU DE CULTE... ET DE MESSAGE

Mais la mosquée Heydar ne se contente pas d'être belle. Elle est message. Elle est miroir. Elle est parole. À l'image du Prophète bien-aimé ﷺ qui accueillait les délégations dans sa mosquée de Médine, ce lieu aspire à être un centre d'unité dans un monde morcelé.

Dans son discours d'inauguration, Ilham Aliyev déclara : « Ce sanctuaire porte le nom d'un homme grand : Heydar Aliyev, serviteur dévoué de l'Azerbaïdjan, artisan de sa modernité et protecteur de ses valeurs spirituelles. Il a montré que la fidélité à nos traditions religieuses peut aller de pair avec l'édification d'un État fort et respecté ».

Ce fut sous la conduite de cet homme que plus de 500 mosquées furent édifiées à travers le pays. Non comme de simples bâtiments, mais comme des lieux de réconciliation entre la foi et la cité, entre l'histoire et le devenir.

UN MINARET DANS LE DÉSERT DU MONDE

Dans le tumulte des nations et l'épreuve des civilisations, la mosquée Heydar surgit comme un appel. Elle n'est pas seulement un lieu de prosternation, elle est un témoin : celui de la capacité d'un peuple à faire de la religion un levier d'unité plutôt qu'un fossé, à inscrire la transcendance dans la modernité sans renier l'une ni l'autre.

Érigée dans le silence altier de la prière, ouverte à toutes les âmes sincères, la mosquée Heydar est devenue, en peu de temps, un symbole de paix, de tolérance et de lumière. Que les pas qui y entrent ressortent purifiés, et que l'appel du muezzin qui y résonne continue, jusqu'au Jour du Jugement, de vibrer comme une promesse de miséricorde.



Ph © Andrey X.







Les Mots voyageurs

D'après le *Dictionnaire des mots français d'origine arabe* de Salah Guermiche

61 | SINUS

جَيْب

Sous le regard impassible des étoiles, les mathématiques tracent leurs courbes comme on suit un destin. Il est des mots qui, à force d'avoir traversé les langues, les ères et les sciences, portent encore dans leurs replis le souvenir d'un monde arabo-islamique savant. Tel est le cas de ce terme aujourd'hui banalisé, presque abstrait : *sinus*.

À première vue, le mot évoque les hauteurs et les creux des fonctions trigonométriques, familiers aux lycéens comme aux astronomes. Mais cette sinusoïde si familière plonge ses racines dans un vocabulaire bien plus concret, presque tactile : celui de la cavité, de la poche, du repli. Car *sinus*, en latin, signifiait originellement « *pli, courbure, compartiment* », et désignait à la fois le sein, le giron, et la poche du vêtement. Ce sens anatomique et vestimentaire, d'une sensualité discrète, fut ensuite happé par le monde des chiffres.

Or, ce glissement n'est pas uniquement l'œuvre du latin. Derrière ce transfert conceptuel, se cache une autre langue, une autre culture : l'arabe classique, véhicule de tant de savoirs antiques. Le terme latin *sinus*, en son usage mathématique, n'est autre que la traduction d'un mot arabe : جَيْب (*jayb*). Et c'est là que la finesse de l'histoire lexicale se révèle.

Dans la Bagdad du IX^e siècle, le grand savant Al-Khwarizmi, dont le nom est à l'origine du mot algorithme, traduit des manuscrits indiens et grecs. Il reprend une notion clé des mathématiques indiennes : *jiva* ou *jya*, signifiant « *corde d'arc* », utilisée en trigonométrie pour désigner la demi-corde, ancêtre du sinus. Or, lorsqu'il transcrit ce terme en arabe, il écrit جَيْب (*jayb*), par une confusion graphique ou volontaire entre le mot sanskrit *jiva* et l'arabe

jayb, qui signifie « *poche, ouverture, repli* ». Cette substitution, qu'on croit longtemps fortuite, va changer le cours des mathématiques européennes.

Lorsque Gérard de Crémone, traducteur latin du XII^e siècle installé à Tolède, reprend les textes arabes pour les transmettre à l'Occident chrétien, il tombe sur ce mot *jayb*. Ne connaissant pas son origine indienne, il consulte un dictionnaire arabe-latin, y lit « *poche, pli* », et traduit naturellement par *sinus*, mot latin aux sens similaires. Ainsi naît l'usage scientifique du sinus en Occident, non pas par filiation directe, mais par un heureux malentendu.

De là, la fonction trigonométrique sinus devient un terme savant. Elle entre dans le dictionnaire de l'Académie française en 1694, et chez les grands penseurs du XVII^e siècle : Pascal évoque dans son *Traité des sinus* le sinus droit ; Furetière parle de sinus total en 1684. Pendant ce temps, les mathématiciens arabes précisent encore leur lexique, nommant par exemple le sinus intégral : جَيْب التَّمَام (*jayb at-tamām*), littéralement « *la poche du complément* », autrement dit le cosinus.

L'histoire du mot sinus est donc celle d'une série de glissements linguistiques, de réinterprétations créatives et de passerelles savantes entre civilisations. Elle rappelle que les mathématiques, loin d'être un langage neutre, sont pétries d'histoire, d'échanges et de métaphores culturelles. Le sinus, né de la corde d'un arc indien, s'est transformé en une poche arabe, avant de devenir une courbe latine. Et dans ce trajet, c'est toute la beauté du savoir humain qui se dessine, à l'image de cette onde souple qui, aujourd'hui encore, traverse nos équations.



Plumes en éveil : un livre coup de cœur



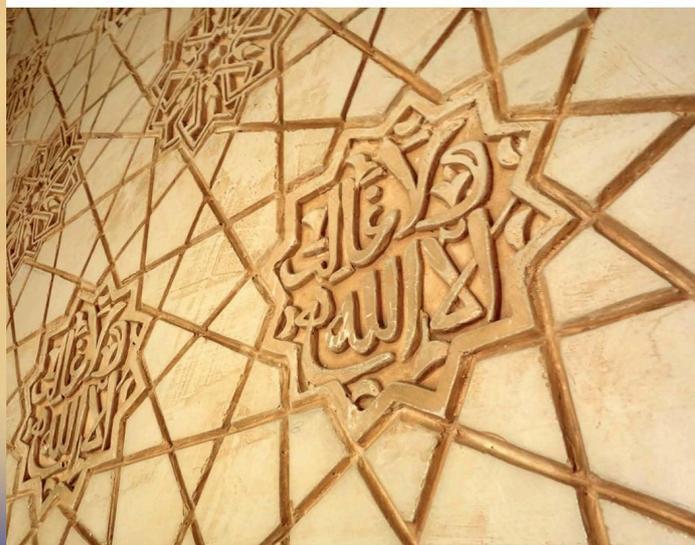
ISLAM & ÉTHIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DES FONDATIONS THÉOLOGICO-JURIDIQUES À LA CONSTITUTION D'UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

EZZEDINE GHLAMALLAH

RÉSUMÉ

Cet ouvrage a pour objectif d'apporter au lecteur une compréhension globale du système économique et financier islamique qui représente également un nouveau champ de recherche académique. La première partie est consacrée aux fondements ainsi qu'aux enjeux et perspectives de développement du système financier islamique. La seconde partie est dédiée à l'identification des thématiques de recherches dominantes en économie et finance islamiques.

Collection du Centre d'Éthique Économique
(dirigée par Jean-Yves Naudet)



Islam & éthique des affaires économiques et financières

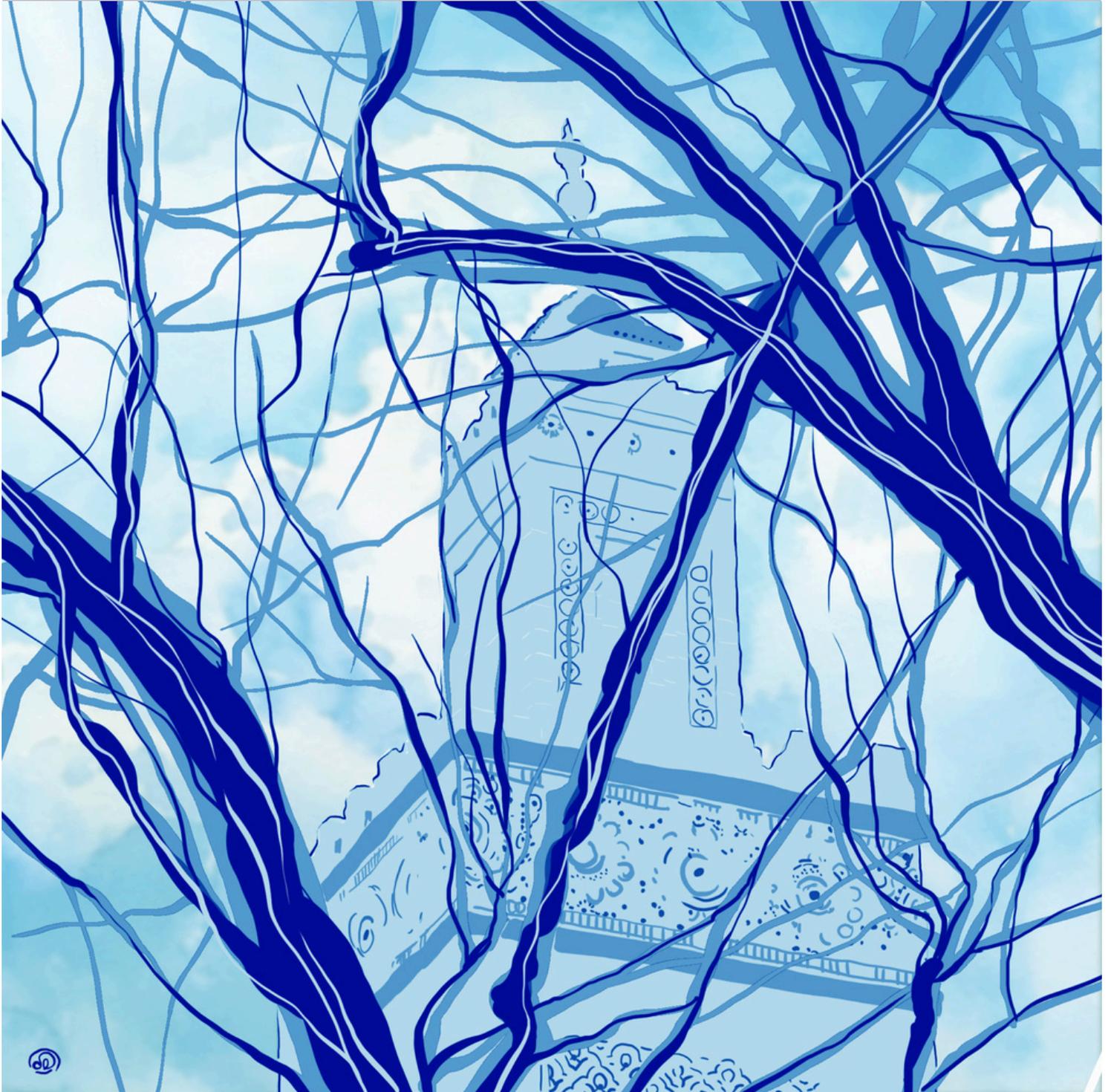
Des fondations théologico-juridiques
à la constitution d'un système économique et financier

Ezzedine GHLAMALLAH

Presses Universitaires
d'Aix-Marseille 

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



La citation de la semaine

PROVERBE ARABE

“

*La pauvreté est humiliation,
mais la richesse de l'âme vaut mieux
que celle de l'argent.*

”

Événements

à venir

EXPOSITION

“Au commencement était l’Alif” de Salim Le Kouaghet

Depuis le 18 juin 2025, vous pouvez découvrir l'exposition "Au commencement était l'Alif" de l'artiste peintre Salim Le Kouaghet. Elle se tiendra à la Grande Mosquée de Paris, en partenariat avec AYN Gallery, jusqu'au 17 juillet 2025.

 JUSQU'AU 17 JUILLET 2025 (SAUF LES VENDREDIS)

 GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUIITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

 INSCRIPTION GRATUITE SUR :
WWW.GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

CONFÉRENCE

“Spiritualité et universalité” avec Jean-Bruno Falguière

Rendez-vous avec Jean-Bruno Falguière, psychanalyste, écrivain et conférencier, qui échangera sur la sagesse, la spiritualité musulmane et l'universalité avec Carole Chartier. Il dédicacera aussi ses deux livres parus aux éditions ErickBonnier : *Scribe de Dieu* et *La Voix du Cœur et la Voix de Dieu*.

 MERCREDI 9 JUILLET 2025 (18H-20H)

 GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUIITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

 INSCRIPTION GRATUITE SUR :
WWW.GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

SALIM LE KOUAGHET

AU COMMENCEMENT ÉTAIT L'ALIF

LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

18 JUIN - 17 JUILLET 2025



conférence

& SPIRITUALITÉ UNIVERSALITÉ

avec Jean-Bruno Falguière



MER. 9 JUILLET 2025 18H-20H

Jean-Bruno Falguière
Préface d'Annick de Souzenelle

La Voie
du cœur
et
La Voix
de Dieu
Un voyage soufi

ERICK BONNIER

LE NOUVEAU VOYAGE SPIRITUEL OFFERT PAR JEAN-BRUNO FALGUIÈRE

Dans la narration du *Scribe de Dieu* (2020, éd. ErickBonnier), Jean-Bruno Falguière a témoigné pour nous d'un voyage spirituel rare par son intensité. Par son nouvel ouvrage, *La Voie du Cœur et La Voix de Dieu*, il nous délivre une lumière de la même intensité. Des mots venus d'ailleurs.

*Notre imperfection est le lieu que Dieu
s'est gardé en nous pour y déverser
son Amour. Il a ainsi tracé dans
nos cœurs le chemin du Pardon.*



JEAN-BRUNO
FALGUIÈRE

Psychanalyste, écrivain et conférencier, Jean-Bruno Falguière est un éveillé atypique sur le chemin de nos existences humaines. Il ne voit pas d'autre issue pour l'être humain en dehors de l'épanouissement spirituel.



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
Salle Émir Abdelkader
Place du Puits de l'Ermitte 5e ar.



INSCRIPTION GRATUITE
www.grandemosqueedeparis.fr/evenements



ÉTÉ
2025



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS



COLONIES DE VACANCES EN ALGÉRIE

4e
édition

- ✓ Pour les enfants de 10 à 14 ans
**disposant d'un passeport algérien*
- ✓ Deux sessions en juillet-août 2025
- ✓ Des départs depuis plusieurs villes en France

INFOS & INSCRIPTIONS

▶▶ [COLONIES2025.COM](https://colonies2025.com) ◀◀

contact@colonies2025.com





GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

